

SM le Roi inaugure et visite plusieurs projets d'envergure inscrits dans le cadre de la restructuration et du développement du Complexe portuaire de Casablanca

Page 2



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH.

N°: 10613

Samedi/Dimanche 20-21 Septembre 2025



Casablanca accueille les pionniers de la chirurgie robotique

Le Congrès annuel de la SMCR trace la voie d'une médecine d'avenir

ENTRETIEN



Dr Adil Ouzzane : *La téléchirurgie est une réponse concrète à l'inégale répartition des compétences médicales*

Pages 5-6-7

Driss Lachguar lors de sa présidence des travaux du Congrès provincial USFP/Khémisset *Khémisset a été scindée en deux circonscriptions électorales afin de consacrer une hégémonie au préjudice des dispositions de la Constitution*



Page 3

SM le Roi inaugure et visite plusieurs projets d'envergure inscrits dans le cadre de la restructuration et du développement du Complexe portuaire de Casablanca

Actualité



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a procédé, jeudi, à l'inauguration et à la visite de plusieurs projets d'envergure inscrits dans le cadre de la restructuration et du développement du Complexe portuaire de Casablanca, visant à conforter le rayonnement économique et touristique de cette métropole.

Ils ont pour vocation de consacrer la métropole de Casablanca en tant que pôle économique et financier de premier plan à l'échelle du continent, pleinement ouvert sur l'international.

Mobilisant des investissements de l'ordre de 5 milliards de dirhams, ces projets ont porté sur l'aménagement d'un port de pêche, la construction d'un nouveau chantier naval, le développement d'un terminal de croisière et l'édification d'un complexe administratif regroupant l'ensemble des intervenants du port de Casablanca.

Ces projets, réalisés par l'Agence nationale des ports, traduisent la volonté constante de Sa Majesté le Roi de doter la capitale économique du Royaume d'infrastructures modernes aux normes internationales, en mesure de donner un souffle durable au renouveau de la métropole et de répondre aux aspirations légitimes de ses habitants.

Ainsi, le Souverain a inauguré le nouveau port de pêche (1,2 milliard DH) qui devra participer à l'amélioration de la sécurité et des conditions

de vie et de travail des pêcheurs de la ville, à la création d'un environnement meilleur de commercialisation et de valorisation des produits de la mer, à l'organisation du secteur de la pêche côtière et artisanale et au développement d'activités connexes.

Ce port, destiné à recevoir plus de 260 barques de pêche artisanale et près de 100 bateaux de pêche côtière, est équipé d'une infrastructure intégrée d'accueil et de commercialisation des produits de la pêche, notamment une halle au poisson de nouvelle génération à proximité des lieux de débarquement, une unité de gestion des contenants normalisés, trois unités de fabrication de glace, des locaux pour armateurs, mareyeurs et canotiers, et un foyer pour marins.

SM le Roi S'est ensuite rendu au nouveau chantier naval du port de Casablanca qui ambitionne de restructurer et de développer le secteur de la construction et de la réparation des navires au Maroc, d'attirer davantage d'investissements dans ce domaine, de répondre à la demande nationale en la matière et à une partie de la demande internationale, et de conforter la place du Royaume sur le marché mondial.

Mobilisant un investissement de l'ordre de 2,5 milliards de DH, ce projet a porté sur la réalisation d'une cale sèche de 240m de longueur, 40 m de largeur, et de 8,10 m de profondeur pouvant accueillir des bateaux

de 220 m de longueur et 32 m de largeur, l'aménagement d'une plateforme élévatrice de dimensions 150m x 28m et d'une capacité de 9.700 T, ainsi que d'une darse de 60m de longueur, de 13m de largeur et de 8,7 m de profondeur, équipée d'un élévateur à sangles d'une capacité de 450 T.

Ce chantier, qui a concerné également l'aménagement de terre-pleins de 21 Ha et de quais d'armement de 660 m de longueur, s'inscrit en droite ligne de la vision éclairée de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, en faveur du développement d'une industrie navale nationale.

Le Souverain a, ensuite, inauguré le nouveau terminal de croisière du port de Casablanca (720 millions de DH), une infrastructure aux normes internationales qui tend à renforcer l'attractivité de la métropole et à accompagner le développement du secteur touristique, notamment le tourisme de croisière.

Avec une capacité annuelle d'accueil de 450.000 croisiéristes, ce projet, destiné à recevoir des navires allant jusqu'à 350m de longueur et 45m de largeur, avec une profondeur de 9m, a consisté en la construction d'une gare maritime, l'aménagement d'un quai de débarquement d'une longueur totale d'environ 650m, la mise en place de trois passerelles (une passerelle fixe et deux mobiles), outre l'aménagement d'une aire de stationnement d'une capacité de 44

autocars.

Quant au nouveau complexe administratif (500 millions de DH), qui regroupe l'ensemble des intervenants du port de Casablanca, il a pour objectif d'optimiser les espaces portuaires par le regroupement de services jusqu'alors dispersés sur le port (autorité portuaire, douanes, district, opérateurs, consignataires, maintenance...). d'améliorer la qualité de service aux usagers du port, et d'assurer une meilleure intégration du port dans son environnement urbain.

Ces projets d'envergure, qui contribuent à la modernisation profonde du complexe portuaire de Casablanca tout en diversifiant ses vocations, viennent conforter la dynamique dans laquelle s'est engagé le Royaume, sous l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et ayant permis de redessiner le paysage portuaire national, grâce notamment au grand port à conteneurs de Tanger-Med et des futurs ports de Nador West-Med et de Dakhla Atlantique.

Ils visent à hisser la métropole du Royaume au rang de destination touristique d'excellence, à renforcer ses atouts en matière de tourisme d'affaires et de croisière, ainsi qu'à accompagner harmonieusement le développement économique, urbain et démographique de l'ensemble de la région.

Lire également page 10

Driss Lachguar lors de sa présidence des travaux du Congrès provincial USFP/Khémisset

Khémisset a été scindée en deux circonscriptions électorales afin de consacrer une hégémonie au préjudice des dispositions de la Constitution



L'USFP/Khémisset a tenu jeudi dernier son congrès provincial sous le slogan : «Moraliser l'action politique, un prélude essentiel à un développement territorial intégré».

Ce congrès a été présidé par le Premier secrétaire Driss Lachguar, en présence de responsables de l'USFP à l'échelle régionale, provinciale et locale, ainsi que d'un grand nombre de militantes et militants.

«Je suis venu à Khémisset poussé par la nostalgie. Cette province a un riche passé. Ses fils ont participé à la lutte contre le colonialisme dans les rangs du Mouvement national. Après l'indépendance, dans les années soixante et soixante-dix, ils ont poursuivi le combat contre l'oppression et l'injustice, pour la démocratie, subissant répressions, harcèlements et arrestations», a tenu à préciser d'emblée Driss Lachguar avant d'ajouter que la jeunesse de la province est descendue dans la rue pour réclamer la justice, consentant de grands sacrifices pour défendre Khémisset et ses causes, menant de véritables batailles lors des échéances électorales et luttant contre la corruption électorale, notamment l'usage de l'argent sale et l'achat des consciences.

Le dirigeant ittihadî a souligné que Khémisset a été divisée en deux circonscriptions électorales afin de consacrer une hégémonie au préjudice des dispositions de la Constitution.

Le Premier secrétaire a également mis l'accent sur les souffrances de la province. En matière de santé, l'hôpital de la ville, construit il y a dix ans, n'a toujours pas été inauguré. La ville de Tiflet et d'autres zones connaissent la même situation critique : un système sanitaire dégradé, des services quasi inexistantes, la propagation de maladies sans disponibilité de médicaments.

Selon lui, l'éducation pâtit, elle aussi, de grands dysfonctionnements et faiblesses.

A cet égard, Driss Lachguar a appelé les habitants de la province à renforcer l'organisation du parti, à débattre des différents problèmes et à bien choisir leurs représentants dans les collectivités territoriales, les Chambres professionnelles et au Parle-

ment. Il les a exhortés à assumer pleinement leurs responsabilités au sein du parti, d'autant plus que toutes les communes de la province regorgent de jeunes talents.

Il convient de rappeler que Khémisset se distingue par des spécificités propres : province de montagnes et de plaines, elle recèle d'importantes richesses naturelles, économiques, culturelles et touristiques... Mais elle souffre de crises aiguës dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau. En dépit de ses ressources hydriques abondantes (oueds et lacs), la province est confrontée à une véritable crise de gestion de l'eau. Des efforts doivent être déployés pour servir cette province qui reste marginalisée. «Notre priorité est de résoudre les problèmes de cette région», a fait savoir Driss Lachguar.

Il a, par ailleurs, rappelé que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans son Discours du Trône, a appelé le gouvernement –et à travers lui le ministre de l'Intérieur– à ouvrir de véritables consultations en vue de réformer le système électoral.

Il a indiqué que le Souverain supervise une véritable stratégie de développement et que le gouvernement doit suivre ce rythme, tout en insistant sur la nécessité d'une opposition forte pour l'interpeller. Car le Maroc, a tenu à préciser le dirigeant socialiste, est à la veille de l'organisation de grandes manifestations, notamment la Coupe du monde, et que les villes situées entre Rabat et Fès –comme Meknès et Khémisset– doivent bénéficier de cette organisation. D'après lui, Khémisset, située à seulement 80 km de Rabat, doit également être intégrée au projet du train à grande vitesse.

A rappeler que, lors de la séance d'ouverture des travaux de ce congrès, un hommage a été rendu à un groupe de militants usfpistes, anciens responsables aux niveaux national et provincial.

La clôture de cet événement a été marquée par la présentation du nouveau secrétaire provincial, Abdelmalek Aouri, ainsi que de Mohamed Eddaif, président du conseil provincial du parti.

T.M



Driss Lachguar préside les travaux du Congrès provincial USFP/Tarfaya

Sous le thème : « Le développement de nos provinces du Sud au cœur de nos convictions patriotiques », le Premier secrétaire, Driss Lachguar, préside les travaux du Congrès provincial de Tarfaya, ce samedi à partir de 16 heures 30 mn dans la salle du Centre culturel, derrière le siège de la province.

L'USFP dans la région du Nord, ancrage territorial fort et offre politique cohérente et appropriée

Tels sont les signaux envoyés par ses congrès provinciaux



En parcourant cinq provinces du Nord, de Tanger à Chefchaouen, l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) a démontré qu'elle reste une force vivante, capable de mobiliser des milliers de citoyens autour d'un projet démocratique et progressiste. Entre proximité humaine, défense des grandes causes nationales et plaidoyer pour une réforme électorale crédible, l'USFP a adressé un message clair : face à l'inefficacité du gouvernement, il existe une force politique détentrice d'un projet social plus juste, plus équitable et démocratique.

Une tournée politique imprégnée de chaleur humaine

La semaine dernière, la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a vibré au rythme des congrès provinciaux de l'USFP, organisés à Tanger, Chefchaouen, Larache, M'diq-Fnideq et Fahs Anjra.

Le Premier secrétaire Driss Lachguar, accompagné des membres du Bureau politique, a parcouru plus de 2 000 kilomètres dans une tournée marathonienne qui a mêlé réunions publiques, rencontres avec les militants et moments de proximité avec la population.

Dans un contexte où près de 6 Marocains sur 10 estiment que les politiques publiques ne répondent pas à leurs attentes (HCP, 2024), la démarche de Driss Lachguar tranche avec le style distant du gouvernement. Repas partagés dans les maisons des militants, nuits passées parmi eux, écoute directe des habitants des zones rurales marginalisées : autant de gestes simples qui ont redonné au lien direction-base toute sa force.

Les salles combles du Centre Boukmakh à Tanger, les foules massées sur les places de Chefchaouen ou Larache, et les images largement diffusées sur les réseaux sociaux traduisent la vitalité militante d'un parti que certains voulaient

réduire à un rôle secondaire. Le terrain a démenti de manière on ne peut plus claire et plus évidente les campagnes de dénigrement virtuel à l'encontre du parti et de ses militants.

Sahara marocain : L'autonomie comme choix définitif

Au cœur de cette tournée, Driss Lachguar a réaffirmé la centralité de la Cause nationale. Le Sahara marocain, a-t-il martelé, est une question de souveraineté et d'avenir.

L'initiative marocaine d'autonomie, qualifiée de « sérieuse, réaliste et crédible » par le Conseil de sécurité de l'ONU, est aujourd'hui soutenue par plus de 100 pays à travers le monde, dont les États-Unis, l'Espagne, l'Allemagne, la France et récemment la Grande-Bretagne.

Pour le Premier secrétaire du parti, l'enjeu désormais est d'aller plus loin : inscrire ce choix dans la Constitution et le système juridique national, afin de consolider définitivement cet acquis historique. Une perspective qui s'inscrit dans la continuité de la diplomatie Royale, conduite par SM le Roi Mohammed VI, et du travail de plaidoyer mené par la diplomatie partisane et parallèle.

Driss Lachguar a également établi un parallèle avec d'autres expériences internationales. L'Espagne, a-t-il rappelé, a su préserver son unité en instaurant des régimes d'autonomie en Catalogne et au Pays basque. Ce modèle renforce la légitimité de la proposition marocaine et la place dans la continuité des pratiques démocratiques universelles.

La Palestine : Un engagement constant

La tournée a aussi été l'occasion pour l'USFP de réaffirmer sa solidarité indéfectible avec la cause palestinienne. Devant des foules émus, Driss Lachguar a dénoncé les crimes de

guerre commis par l'État israélien et l'incapacité du système international à protéger un peuple victime de l'occupation et de l'apartheid.

Cet engagement n'est pas nouveau : l'USFP a été, depuis les années 1960, aux côtés des luttes de libération en Afrique et dans le monde arabe. Aujourd'hui encore, le parti rappelle que la Palestine n'est pas seulement une question géopolitique, mais une cause humaine et morale, au même titre que les grandes batailles pour la liberté et la dignité.

Ce message a trouvé un écho puissant dans la région du Nord, où la sensibilité à la cause palestinienne est profonde. Les applaudissements et slogans en solidarité avec Gaza et Jérusalem ont confirmé que l'USFP incarne une voix claire dans un monde politique souvent réticent.

Une réforme électorale comme levier démocratique

Autre axe fort des interventions du Premier secrétaire : la nécessité urgente de réformer le système électoral.

Alors que l'abstention a frôlé la barre de 50% lors des dernières élections locales et législatives, que la confiance envers les institutions représentatives recule, Driss Lachguar a plaidé pour une révision des lois afin de garantir la transparence, la probité et l'équité.

Il a notamment insisté sur l'exclusion des corrompus et des condamnés judiciaires des listes électorales et des candidatures. « La démocratie, a-t-il affirmé, ne se mesure pas seulement par les résultats, mais aussi par la crédibilité du processus ».

Cette revendication trouve des échos à l'international : au Portugal et en Espagne, des réformes similaires ont permis de consolider la démocratie et de redonner confiance aux citoyens. Le Maroc, selon l'USFP, ne peut rester en retrait de ce mouvement.

Une alternative face à la crise sociale

Ces congrès provinciaux se sont tenus dans un climat social tendu.

Depuis 2021, les prix des produits alimentaires ont augmenté de plus de 20%, tandis que l'inflation reste supérieure à 4% (Bank Al-Maghrib 2025). Le chômage des jeunes dépasse 30%, et les inégalités territoriales s'accroissent, en particulier dans les zones rurales du Nord.

Face à ces chiffres alarmants, Driss Lachguar a dénoncé l'incapacité du gouvernement à proposer des solutions réalistes pour l'éducation, la santé ou l'emploi. Il a rappelé que l'USFP ne se contente pas de pointer la crise du doigt : il propose une alternative progressiste qui articule justice sociale, justice territoriale et démocratie effective.

Le message est clair : là où le gouvernement peine à gouverner, l'USFP entend redevenir une force de proposition et de transformation.

Vers le XII^e Congrès national Capitaliser sur l'héritage

Le succès éclatant de ces congrès provinciaux du Nord s'inscrit dans la préparation du XII^e Congrès national. Un rendez-vous hautement symbolique puisqu'il coïncidera avec le 50^e anniversaire du Congrès extraordinaire de 1975. À l'époque, l'USFP avait adopté la stratégie du combat démocratique, ouvrant de nouvelles perspectives pour le Maroc et pour le parti.

Aujourd'hui, l'enjeu est de renouveler cet héritage en l'adaptant aux défis contemporains : fractures sociales, crise de confiance, transition écologique, souveraineté économique et nouvelles exigences démocratiques.

Conclusion : Une école du combat démocratique

En parcourant le Nord du pays, l'USFP a montré qu'il reste un parti vivant, enraciné et porteur d'avenir. Des foules rassemblées dans les salles et sur les places publiques aux images virales sur les réseaux sociaux, les congrès provinciaux ont démontré que l'USFP demeure une force nationale centrale.

Portant haut les grandes causes du Maroc – de la souveraineté sur le Sahara à la solidarité avec la Palestine – et plaçant pour une démocratie crédible, le parti s'affirme comme un cas d'école en matière de sa fidélité à ses engagements aux classes populaires, de la force de son ancrage territorial et social, de sa capacité à incarner un projet qui offre une alternative aux populations désœuvrées, inquiètes ayant le sentiment que personne ne soucie de leurs souffrances et des difficultés auxquelles elles sont confrontées au quotidien. Dans un Maroc traversé par des crises sociales et une gouvernance en panne, l'USFP envoie un message fort : il existe une alternative progressiste et démocratique, fidèle à son histoire et tournée vers l'avenir.

Par Mohamed Assouali
Secrétaire provincial de l'USFP - Tétouan



Casablanca accueille les pionniers de la chirurgie robotique

Le Congrès annuel de la SMCR trace la voie d'une médecine d'avenir

Experts marocains et internationaux se réunissent pour penser le futur d'une chirurgie plus précise, plus sûre et accessible à tous



Casablanca accueille aujourd'hui un rendez-vous que beaucoup considèrent déjà comme un jalon dans l'histoire récente de la médecine marocaine : le congrès annuel de la Société marocaine de chirurgie robotique. Le programme officiel déploie une journée dense et exigeante où se côtoient conférences à haute valeur scientifique, sessions plénières internationales et séries de chirurgies enregistrées en direct, le tout au DoubleTree by Hilton de la métropole économique. L'esprit du congrès est clair : mettre en perspective l'essor fulgurant de la chirurgie robotique au Maroc, confronter expériences et standards, et tenter de dessiner les contours d'une implantation durable et équilibrée de ces technologies sur le territoire.

Ce qui se vit aujourd'hui à Casablanca n'est pas seulement une succession de

communications savantes. C'est l'expression d'une ambition nationale de faire entrer le Royaume dans l'ère de la chirurgie robotique. L'accélération est tangible : des équipes marocaines ont déjà réalisé des opérations avec des systèmes robotiques, et certains groupes hospitaliers privés affichent des bilans significatifs en urologie et en chirurgie oncologique. Ces avancées confirment que le débat marocain sur la robotique n'est plus théorique mais désormais clinique et organisationnel.

Le programme de la journée reflète cette dynamique. Les thématiques abordées vont de l'anesthésie spécifique à la chirurgie robotique intra-abdominale aux enjeux médico-légaux de la téléchirurgie, en passant par une réflexion sur la formation et les compétences non techniques des équipes opératoires. Les intervenants forment un aréopage international —

professeurs et praticiens venus d'Europe, des Etats-Unis et du monde arabe — aux côtés de chirurgiens marocains directement impliqués dans l'implantation quotidienne de ces techniques. L'événement conjugue sessions plénières, tables rondes, symposiums industriels et retransmissions opératoires, afin de lier savoir académique et démonstration pratique.

La question de la formation est au cœur des débats. Les robots ne remplacent pas le chirurgien, ils exigent des apprentissages nouveaux et une pédagogie rigoureuse : simulation, mentorat, certification et évaluation des résultats. Des experts internationaux reconnus partagent leurs expériences et présentent des modèles de formation validés dans d'autres pays. L'objectif est clair : former des opérateurs compétents et bâtir un cadre de confiance garantissant des bénéfices mesurables pour les patients.

La téléchirurgie constitue également un moment fort du congrès. Le Maroc a récemment connu une première nationale retentissante : une opération robot-assistée réalisée à distance entre Casablanca et Laâyoune. Cet exploit technique a montré qu'il était possible de dépasser la contrainte géographique grâce aux infrastructures numériques et à la coordination clinique. Mais il soulève des questions fondamentales : sécurité, responsabilité médicale, et pertinence dans un pays où persistent de fortes disparités territoriales en matière d'accès aux soins. Une table ronde est justement consacrée aux dimensions médico-légales de cette pratique, réunissant juristes et praticiens pour défi-

nir des garde-fous solides.

Le congrès met aussi en lumière l'irruption de l'intelligence artificielle dans l'univers opératoire. Planification préopératoire, aide à la décision pendant l'intervention, analyse des images : l'IA devient un partenaire de la chirurgie robotique. Les discussions visent à dépasser la fascination pour explorer concrètement les conditions de son intégration, avec comme priorité absolue l'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins.

Enfin, l'éthique et le coût traversent toutes les interventions. La chirurgie robotique repose sur des investissements lourds, des consommables spécifiques et une maintenance pointue. Dans un système de santé où les moyens sont limités, la question de l'équité d'accès se pose avec acuité. Comment garantir que ces avancées ne soient pas réservées à une minorité de patients urbains et aisés ? Les intervenants appellent à des stratégies réfléchies, capables de concilier innovation et justice sanitaire.

En réunissant aujourd'hui à Casablanca des experts nationaux et internationaux, la Société marocaine de chirurgie robotique offre une plateforme unique pour transformer l'enthousiasme technologique en progrès médical réel. Ce congrès constitue un moment charnière : il ne se contente pas de montrer la prouesse technique, il pose les bases d'une vision plus large, où la robotique devient un outil au service de la précision chirurgicale, de la sécurité du patient et de l'équité dans l'accès aux soins.

M.O

La chirurgie robotique en bref

La chirurgie robotique consiste à utiliser un système robotisé contrôlé par le chirurgien pour réaliser une opération. Contrairement à une idée répandue, ce n'est pas le robot qui opère seul : il est un outil de haute précision, piloté depuis une console. L'avantage principal réside dans la finesse des gestes, une vision 3D amplifiée et une réduction du traumatisme opératoire. Cela se traduit pour les patients par des cicatrices plus petites, une récupération plus rapide et souvent moins de complications.

La téléchirurgie, un pas plus loin

La téléchirurgie permet à un chirurgien d'opérer à distance, en contrôlant un robot installé dans une autre ville. Grâce à une connexion sécurisée et ultra-rapide, le praticien peut réaliser l'intervention comme s'il était présent au bloc. Cette technologie est particulièrement prometteuse pour des pays comme le Maroc, où certains territoires restent éloignés des grands centres hospitaliers.

Un impact direct sur les patients

Ces innovations ouvrent la voie à une médecine plus équitable et plus moderne. Elles offrent la possibilité d'accéder à des soins de pointe sans avoir à se déplacer loin, tout en améliorant la sécurité et le confort postopératoire. Mais elles posent aussi des défis : coût élevé, besoin de formation continue et réflexion éthique pour garantir que ces avancées profitent à tous, et pas seulement à une minorité.

Dr Adil Ouzzane : *La téléchirurgie est une réponse concrète à l'inégale répartition des compétences médicales*

A la croisée de la science et de l'innovation, la chirurgie robotique redessine les contours de la médecine moderne. Au Maroc, ce tournant historique porte un nom : celui du Dr Adil Ouzzane. Urologue, chirurgien oncologue et pionnier de la robotique chirurgicale, il a inscrit le pays sur la carte des grandes nations médicales en réalisant la première téléchirurgie du continent africain. Derrière la prouesse technique se dessine une ambition plus vaste : rapprocher l'excellence des patients, abolir les distances et préparer une génération de praticiens à une révolution irréversible. Dans cet entretien, Dr Ouzzane revient sur son parcours, les défis de la discipline et la vision d'avenir qui anime la Société marocaine de chirurgie robotique.

Libé : Vous êtes considéré comme un pionnier de la chirurgie robotique au Maroc. Pouvez-vous retracer brièvement votre parcours et ce qui vous a conduit vers cette spécialité ?

Dr Ouzzane : Je suis urologue et chirurgien oncologue de formation. Mon parcours académique, mené en France et à l'international, m'a très tôt, dès 2005, confronté à l'essor de la chirurgie mini-invasive puis robot-assistée. Ce qui m'a immédiatement séduit dans cette approche, c'est la rencontre entre deux univers : la rigueur technologique et l'expertise humaine.

Lorsque je suis revenu au Maroc en 2018, mon ambition était claire : introduire cette avancée non comme un privilège réservé à une élite, mais comme un outil destiné à améliorer, pour tous, l'accès à des soins de qualité.

Quel a été le moment fondateur qui vous a convaincu que la robotique allait transformer la pratique chirurgicale ?

Ce fut lors de ma première prostatectomie robot-assistée. La différence était saisissante : une vision en 3D immersive, une précision impossible à obtenir à main nue, et, pour le patient, une récupération accélérée avec une meilleure préservation des fonctions urinaires et sexuelles. A cet instant précis, j'ai compris que la robotique allait changer durablement notre métier.

Quand et comment la chirurgie robotique a-t-elle été introduite au Maroc ?

La chirurgie robotique a fait son entrée au Maroc en 2014, grâce à l'engagement de plusieurs praticiens — dont je fais partie — et à la volonté de quelques institutions et groupes privés pionniers, notam-

ment le Groupe Akdital. Aujourd'hui, plusieurs centres hospitaliers sont équipés de plateformes robotiques et commencent à bâtir des équipes spécialisées.

Quels types d'interventions sont actuellement réalisés avec l'assistance robotique dans notre pays ?

Les premières indications concernent l'urologie — prostatectomie, néphrectomie, cystectomie, pyéloplastie, chirurgie du prolapsus, etc. Mais le champ s'élargit rapidement : chirurgie générale (digestive et colorectale), chirurgie thoracique et même pédiatrique, gynécologie, ORL. Chaque année, de nouvelles disciplines s'emparent de la robotique.

Vous avez réalisé, il y a quelques mois, une téléchirurgie entre Casablanca et Laâyoune. Pouvez-vous nous raconter cette expérience inédite et ses implications pour la médecine

au Maroc ?

Le 2 mai 2025 restera une date historique. Depuis une console à Casablanca, j'ai opéré un patient atteint d'un cancer de la prostate hospitalisé à Laâyoune, à plus de 1.100 kilomètres de distance. Cette téléchirurgie, la première en Afrique, représente la plus longue distance couverte au monde entre deux villes d'un même pays, en dehors de la Chine. Elle prouve que la technologie peut abolir les distances et rapprocher les soins des populations éloignées. Elle ouvre la voie à une médecine plus équitable, connectée et décentralisée.

Et depuis, combien d'opérations de ce genre ont été effectuées au Maroc ? Avec quels résultats concrets pour les patients ?

Une seconde intervention a été menée avec succès entre Tanger et Casablanca par un confrère. Ces

opérations ont pu se dérouler quasi en temps réel, avec une latence inférieure à 20 millisecondes, grâce à la qualité de nos infrastructures télécoms et au travail du groupe T2S, distributeur des robots chirurgicaux Toumai®.

Pour les patients, les résultats sont tangibles : récupération rapide, moins de complications et un meilleur confort post-opératoire. Ce n'est plus une expérimentation, mais une réalité clinique.

Quels sont, selon vous, les principaux avantages de la chirurgie robotique par rapport à la chirurgie traditionnelle ?

Pour les patients : moins de douleur, moins de saignements, une récupération plus rapide, des cicatrices réduites, un retour précoce à la vie normale et des fonctions préservées.

Pour les chirurgiens : une vision 3D immersive, l'élimination du





tremblement naturel de la main, une précision millimétrique et une ergonomie de travail incomparable.

Y a-t-il des limites ou des risques particuliers liés à l'utilisation du robot chirurgical ?

Comme toute technologie, la robotique a ses limites : son coût, l'exigence d'une formation pointue, et une dépendance à un système sophistiqué. Mais lorsqu'elle est utilisée par une équipe bien formée, les risques sont minimes. Et il faut toujours rappeler une évidence : le robot n'opère jamais seul, il reste totalement sous le contrôle du chirurgien.

Pour les patients, les résultats sont tangibles: récupération rapide, moins de complications et un meilleur confort post-opératoire. Ce n'est plus une expérimentation, mais une réalité clinique.

Le coût des équipements et des interventions reste une question sensible. Comment voyez-vous la démocratisation de cette technologie au Maroc ?

C'est un défi majeur. Le coût brut reste élevé, mais il doit être mis en perspective avec un gain médico-économique considérable : séjours hospitaliers plus courts, diminution des frais liés à la gestion des complications d'une chirurgie classique, moins de réinterventions, réduction des arrêts de travail, moindre prise en charge des séquelles fonctionnelles.

C'est un investissement. Plus nous multiplierons les plateformes et plus elles seront utilisées, plus le coût par patient baissera. Il faudra également promouvoir des partenariats public-privé et inciter l'industrie à proposer des modèles économiques adaptés aux pays émergents. Des discussions sont déjà engagées avec les organismes d'assurance pour envisager un remboursement approprié.

Quels sont, selon vous, les grands défis à relever pour généraliser l'usage de ces technologies dans le pays ?

Trois défis majeurs se posent aujourd'hui. Le premier consiste à former un nombre suffisant de chirurgiens et d'ingénieurs biomédicaux capables de maîtriser cette technologie. Le second réside dans la nécessité de financer et de démocratiser l'accès aux plateformes robotiques.

Enfin, le troisième défi concerne le développement des infrastructures numériques, indispensables pour garantir une téléchirurgie sûre et fiable.

La téléchirurgie ouvre la voie à une médecine décentralisée. Est-ce une réponse au manque de spécialistes dans certaines régions éloignées ?

Absolument, c'est même l'une de ses finalités premières. Elle permet à un expert basé à Casablanca ou Rabat d'opérer un patient à Oujda, Laâyoune ou Agadir, sans déplacement. C'est une réponse concrète à l'inégale répartition des compétences médicales.

A terme, elle ouvrira aussi la voie au téléproctoring : un chirurgien confirmé pourra accompagner à distance un confrère débutant, facilitant ainsi l'adoption de la robotique dans toutes les régions du Royaume.

Vous êtes président de la Société marocaine de chirurgie robotique (MSRS). Quel rôle joue cette société dans la diffusion de la robotique médicale ?

La MSRS s'est fixée plusieurs missions essentielles : participer à la formation de la nouvelle génération de chirurgiens, créer un réseau panafricain et international d'expertise, promouvoir la recherche et l'innovation, mais aussi défendre une vision claire selon laquelle la robotique ne doit pas être perçue comme un luxe, mais comme un outil accessible, entièrement tourné vers le service

du patient.

Le congrès annuel de la MSRS réunit des experts nationaux et internationaux. Quels sont les grands thèmes de cette édition ?

Cette année, nous mettons particulièrement l'accent sur la téléchirurgie et ses perspectives, mais aussi sur les avancées enregistrées dans différentes disciplines telles que l'urologie, la gynécologie, la chirurgie digestive, thoracique, ORL, orthopédique ou encore neurochirurgicale. Nous consacrons également une place importante à la formation des jeunes et à l'avenir des fellowships en robotique, tout en ouvrant un dialogue constructif avec l'industrie afin d'accélérer l'innovation.

En quoi ce congrès peut-il contribuer à accélérer l'adoption de la chirurgie robotique au Maroc ?

Parce qu'il réunit tous les acteurs : praticiens, personnels soignants, ingénieurs, industriels, décideurs. C'est un lieu de réflexion et d'action où se dessine la feuille de route nationale et, au-delà, continentale, pour la chirurgie robotique.

Quel message souhaitez-vous adresser aux patients marocains qui entendent parler de la chirurgie robotique, parfois avec fascination, parfois avec crainte ?

Je voudrais les rassurer : la robotique n'est pas une machine autonome. Elle est un prolonge-

La robotique n'est pas une machine autonome. Elle est un prolongement du geste humain, toujours entre les mains du chirurgien qui en garde le contrôle absolu.

ment du geste humain, toujours entre les mains du chirurgien qui en garde le contrôle absolu. C'est une technologie sûre, qui augmente la précision et la sécurité de l'acte chirurgical, et qui demeure au service exclusif du patient.

Et quel message adresseriez-vous aux jeunes médecins qui hésitent encore à s'engager dans cette voie ?

Je leur dirais que la chirurgie robotique est l'avenir. C'est un domaine en pleine expansion, qui leur offrira la possibilité de pratiquer une médecine plus précise, plus sûre et plus moderne. S'engager dans cette voie, c'est être acteur d'une transformation historique de notre discipline.

Propos recueillis par

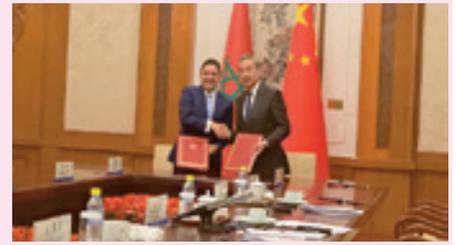
Le Maroc et la Chine instaurent un Dialogue Stratégique entre leurs ministères des Affaires étrangères

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue chinois, Wang Yi, ont procédé, vendredi à Pékin, à la signature d'un Mémorandum d'Entente établissant un mécanisme de Dialogue Stratégique entre les ministères des Affaires étrangères des deux pays.

Cet instrument, qui va enrichir l'arsenal juridique régissant les relations liant les deux pays, s'inspire du contenu de la Déclaration Conjointe de Partenariat Stratégique, signée le 11 mai 2016 à Pékin, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et S.E.M Xi Jinping, Président de la République de Chine.

L'importance de ce texte réside dans sa finalité de restructurer le dialogue de haut niveau entre Rabat et Pékin, fondé sur la confiance, la compréhension et le respect mutuel. Il vise à renforcer la coordination et la communication entre les diplomates des deux pays sur les questions d'intérêt commun et à tous les niveaux.

La mise en place de ce mécanisme institutionnel marque un nouveau jalon dans le renforcement des relations bilatérales liant les deux pays amis et partenaires stratégiques, et permettra de consolider davantage les liens historiques entre Rabat et Pékin.



Driss Chahtane réélu pour un second mandat à la tête de l'ANME

Le président sortant de l'Association nationale des médias et des éditeurs (ANME), Driss Chahtane, vient d'être réélu pour un second mandat, et ce à l'issue de l'Assemblée générale de l'association organisée jeudi à Casablanca.

Tenue en présence de représentants et patrons de différents médias nationaux, dont la presse écrite, électronique et régionale et des chaînes privées, cette assemblée a été marquée par l'approbation à l'unanimité des rapports moral et financier de l'association.

Dans le rapport moral, figurent toutes les activités et autres initiatives de l'association pendant le mandat écoulé ainsi que les projets à venir en faveur d'une presse professionnelle, libre et responsable. Le document évoque aussi les réalisations acquises dont la poursuite de la subvention des salaires à travers la tenue d'une série de réunions avec les secteurs parallèles concernant la situation des professionnels, ainsi que la poursuite par l'ANME de la défense des médias en tant



que membre de la Commission de soutien.

Le rapport fait aussi état du suivi par l'ANME des réformes dans le domaine de la presse, notamment son avis sur le soutien des médias, rappelant que ces réformes

constituent une étape cruciale pour renforcer la gestion autonome de la profession.

Concernant la presse sportive, le rapport met l'accent sur les efforts de l'association en faveur de l'amélioration des conditions de

travail des journalistes et photographes sportifs, citant, entre autres, l'exemple de la carte des stades qui permet aux journalistes de couvrir les matchs de la Botola Pro D1 Inwi.

Dans une déclaration à la presse, M. Chahtane a indiqué que l'ANME se prépare à de nouveaux projets dont l'implication effective dans le prochain Conseil national de la presse, soulignant la priorité de renforcer la place des éditeurs au sein dudit conseil.

Et d'ajouter que l'association envisage de poursuivre ses efforts en faveur du soutien des entreprises de presse avant la fin d'année, révélant son intention de solliciter du gouvernement une augmentation des subventions à hauteur de 300 millions de dirhams au lieu de 240 millions de dirhams actuellement.

L'assemblée générale a été marquée par un échange de points de vue entre les membres, qui ont abordé un ensemble de questions intéressant le secteur des médias et le développement continu de la presse au Maroc.

Le Maroc organise à Vienne un side-event de haut niveau à l'occasion du 20^{ème} anniversaire des conventions contre le terrorisme nucléaire

La mission permanente du Maroc auprès des organisations internationales à Vienne a organisé, mercredi dans la capitale autrichienne, un side event de haut niveau à l'occasion de la célébration du 20^{ème} anniversaire de l'adoption de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPNM) et de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (ICSANT).

L'événement co-présidé par l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc à Vienne, Azzedine Farhane, le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Mariano Grossi, la directrice générale de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Ghada Fathi Waly, et le directeur du Centre des Nations unies contre le terrorisme (UNOCT), Mauro Miedico, a été l'occasion de rappeler que l'amendement de la CPPNM et l'ICSANT incarne la volonté collective de protéger les générations futures contre la menace du terrorisme nucléaire.

Intervenant à cette occasion, M. Farhane

a indiqué que l'adoption en 2005 de ces deux instruments "a constitué une avancée décisive dans nos efforts collectifs de prévention du terrorisme nucléaire et de renforcement de la coopération internationale".

"En commémorant ce 20^{ème} anniversaire, souvenons-nous que, si la sécurité nucléaire est une responsabilité nationale, nous devons tous jouer notre rôle pour combattre le terrorisme nucléaire et autres actes criminels", a insisté le diplomate.

M. Farhane a mis en avant le rôle actif du Maroc, en sa qualité de président de la 6^{ème} Commission de la 59^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, qui avait conduit à l'adoption par consensus de la ICSANT, ainsi que la participation du Maroc à la Conférence diplomatique de 2005 consacrée à l'Amendement de la CPPNM, ratifié par le Royaume en 2015.

Il a insisté sur la complémentarité entre les deux instruments : d'une part, l'Amendement à la CPPNM, qui élargit la portée de la protection physique des matières et installations nucléaires, et d'autre part, la ICSANT, qui érige

en infractions pénales les actes de terrorisme nucléaire et établit un cadre de coopération en matière d'extradition et de poursuites.

Cette complémentarité répond, selon M. Farhane, "à la double dimension des défis de sécurité nucléaire, en termes de champ d'application, de nature, de temporalité, de coopération et d'institutions impliquées".

De l'avis du diplomate, "ces évolutions ont renforcé le cadre mondial pour lutter contre les actes illicites impliquant des matières et installations nucléaires ou radioactives. Elles ne constituent pas de simples développements techniques – mais des réponses essentielles face à l'évolution du paysage des menaces".

Rappelant que le Maroc figure parmi les 13 initiateurs de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT), dont les termes de référence ont été adoptés à Rabat en octobre 2006, l'ambassadeur a mis en avant les initiatives nationales du Royaume, visant notamment à harmoniser son cadre juridique avec ses obligations internationales et à promouvoir l'adhésion universelle à ces instruments.

Et d'ajouter que "ces conventions sont vi-

tales pour tous les Etats, et leur adhésion universelle est indispensable afin d'empêcher tout accès non autorisé et d'éviter l'exploitation de maillons faibles dans la sécurité nucléaire mondiale".

Dans la foulée de la célébration du 20^{ème} anniversaire de l'adoption de ces deux instruments internationaux, M. Farhane a appelé l'ensemble des Etats à adhérer, mettre en œuvre et promouvoir ces conventions, soulignant qu'elles traduisent "notre volonté collective de protéger les générations futures contre la menace du terrorisme nucléaire".

Les différents panélistes ayant pris part à cet événement se sont félicités de l'organisation de ce side-event pour célébrer à Vienne le 20^{ème} anniversaire de ces instruments juridiques majeurs.

A ce titre, le DG de l'AIEA et la directrice générale de l'ONUDC ont rendu hommage au Maroc qui a fait émerger le consensus lors de sa présidence en 2005 de la 6^{ème} commission de l'Assemblée générale de l'ONU pour l'adoption de la convention sur la suppression des actes illicites de terrorisme nucléaire dont plus de 129 pays sont Etats parties.

Le maître.
Et que fait notre consentement à une loi nécessaire ?

Jacques.
Beaucoup. Croyez-vous qu'il soit inutile de savoir une bonne fois, nettement, clairement, à quoi s'en tenir ? Toutes nos querelles ne sont venues jusqu'à présent que parce que nous ne nous étions pas encore bien dit, vous, que vous vous appelleriez mon maître, et que c'est moi qui serais le vôtre. Mais voilà qui est entendu ; et nous n'avons plus qu'à cheminer en conséquence.

Le maître.
Mais où diable as-tu appris tout cela ?

Jacques.
Dans le grand livre. Ah ! mon maître, on a beau réfléchir, méditer, étudier dans tous les livres du monde, on n'est jamais qu'un petit clerc quand on n'a pas lu dans le grand livre...

L'après-dînée, le soleil s'éclaircit. Quelques voyageurs assurèrent que le ruisseau était guéable. Jacques descendit ; son maître paya l'hôteuse très largement. Voilà à la porte de l'auberge un assez grand nombre de passagers que le mauvais temps y avait retenus, se préparant à continuer leur route ; parmi ces passagers, Jacques et son maître, l'homme au mariage saugrenu et son compagnon. Les piétons ont pris leurs bâtons et leurs bissacs ; d'autres s'arrangent dans leurs fourgons ou leurs voitures ; les cavaliers sont sur leurs chevaux, et boivent le vin de l'étrier. L'hôteuse affable tient une bouteille à la main, présente des verres, et les remplit, sans oublier le sien ; on lui dit des choses obligantes ; elle y répond avec politesse et gaieté. On pique des deux, on se salue et l'on s'éloigne.

Il arriva que Jacques et son maître, le marquis des Arcis et son compagnon de voyage, avaient la même route à faire. De ces quatre personnages il n'y a que ce dernier qui ne vous soit pas connu. Il avait à peine atteint l'âge de vingt-deux ou de vingt-trois ans. Il était d'une timidité qui se peignait sur son visage ; il portait sa tête un peu penchée sur l'épaule gauche ; il était silencieux, et n'avait presque aucun usage du monde. S'il faisait la révérence, il inclinait la partie supérieure de son corps sans remuer ses jambes ; assis, il avait le tic de prendre les basques de son habit et de les croiser sur ses cuisses ; de tenir ses mains dans les fentes, et d'écouter ceux qui parlaient, les yeux presque fermés. À cette allure singulière, Jacques le déchiffra ; et s'approchant de l'oreille de son maître, il lui dit : « Je gage que ce jeune homme a porté l'habit de moine !

— Et pourquoi cela, Jacques ?
— Vous verrez. »

Nos quatre voyageurs allèrent de compagnie, s'entretenant de la pluie, du beau temps, de l'hôteuse, de l'hôte, de la querelle du marquis des Arcis, au sujet de Nicole. Cette chienne affamée et malpropre venait sans cesse s'essuyer à ses bas ; après l'avoir inutilement chassée plusieurs fois avec sa serviette, d'impatience il lui avait détaché un assez violent coup de pied... Et voilà tout de suite la conversation tournée sur cet attachement singulier des femmes pour les animaux. Chacun en dit son avis. Le maître de Jacques, s'adressant à Jacques, lui dit : « Et toi, Jacques, qu'en penses-tu ? »

Jacques demanda à son maître s'il n'avait pas remarqué que, quelle que fût la misère des petites gens, n'ayant pas de pain pour eux, ils avaient tous des chiens ; s'il n'avait pas remarqué que ces chiens, étant tous instruits à faire des tours, à marcher à deux pattes, à danser, à rapporter, à sauter pour le roi, pour la reine, à faire le mort, cette éducation les avait rendus les plus malheureuses bêtes du monde. D'où il conclut que tout homme voulait commander à un autre ; et que l'animal se trouvant dans la société immédiatement au-dessous de la classe des derniers citoyens commandés par toutes les autres classes, ils prenaient un animal pour commander aussi à quelqu'un. Eh bien ! dit Jacques, chacun a son chien. Le ministre est le chien du roi, le premier commis est le chien du ministre, la



femme est le chien du mari, ou le mari le chien de la femme ; Favori est le chien de celle-ci, et Thibaud est le chien de l'homme du coin. Lorsque mon maître me fait parler quand je voudrais me taire, ce qui, à la vérité, m'arrive rarement, continua Jacques ; lorsqu'il me fait taire quand je voudrais parler, ce qui est très difficile ; lorsqu'il me demande l'histoire de mes amours, et que j'aimerais mieux causer d'autre chose ; lorsque j'ai commencé l'histoire de mes amours, et qu'il m'interrompt : que suis-je autre chose que son chien ? Les hommes faibles sont les chiens des hommes fermes.

Le maître.
Mais, Jacques, cet attachement pour les animaux, je ne le remarque pas seulement dans les petites gens, je connais de grandes dames entourées d'une meute de chiens, sans compter les chats, les perroquets, les oiseaux.

Jacques.
C'est leur satire et celle de ce qui les entoure. Elles n'aiment personne ; personne ne les aime ; et elles jettent aux chiens un sentiment dont elles ne savent que faire.

Le marquis des Arcis.
Aimer les animaux ou jeter son cœur aux chiens, cela est singulièrement vu.

Le maître.
Ce qu'on donne à ces animaux-là suffirait à la nourriture de deux ou trois malheureux.

Jacques.
À présent en êtes-vous surpris ?

Le maître.
Non.
Le marquis des Arcis tourna les yeux sur Jacques, sourit de ses idées ; puis, s'adressant à son maître, il lui dit : Vous avez là un serviteur qui n'est pas ordinaire.

Le maître.
Un serviteur, vous avez bien de la bonté : c'est moi qui suis le sien ; et peu s'en est fallu que ce matin, pas plus tard, il ne me l'ait prouvé en forme.

Tout en causant on arriva à la cou-

chée, et l'on fit chambrée commune. Le maître de Jacques et le marquis des Arcis soupèrent ensemble. Jacques et le jeune homme furent servis à part. Le maître ébaucha en quatre mots au marquis l'histoire de Jacques et de son tour de tête fataliste. Le marquis parla du jeune homme qui le suivait. Il avait été prémontré. Il était sorti de sa maison par une aventure bizarre ; des amis le lui avaient recommandé ; et il en avait fait son secrétaire en attendant mieux. Le maître de Jacques dit : Cela est plaisant.

Le marquis des Arcis.
Et que trouvez-vous de plaisant à cela ?

Le maître.
Je parle de Jacques. À peine sommes-nous entrés dans le logis que nous venons de quitter, que Jacques m'a dit à voix basse : « Monsieur, regardez bien ce jeune homme, je gagerais qu'il a été moine. »

Le marquis des Arcis.
Il a rencontré juste, je ne sais sur quoi. Vous couchez-vous de bonne heure ?

Le maître.
Non, pas ordinairement ; et ce soir j'en suis d'autant moins pressé que nous n'avons fait que demi-journée.

Le marquis des Arcis.
Si vous n'avez rien qui vous occupe plus utilement ou plus agréablement, je vous raconterai l'histoire de mon secrétaire ; elle n'est pas commune.

Le maître.
Je l'écouterai volontiers.

Je vous entends, lecteur : vous me dites : Et les amours de Jacques ?... Croyez-vous que je n'en sois pas aussi curieux que vous ? Avez-vous oublié que Jacques aimait à parler, et surtout à parler de lui ; manie générale des gens de son état ; manie qui les tire de leur abjection, qui les place dans la tribune, et qui les transforme tout à coup en personnages intéressants ? Quel est, à votre avis, le motif qui attire la populace aux exécutions publiques ? L'inhumanité ? Vous vous trompez : le peuple n'est

point inhumain ; ce malheureux autour de l'échafaud duquel il s'attroupe, il l'arracherait des mains de la justice s'il le pouvait. Il va chercher en Grève une scène qu'il puisse raconter à son retour dans le faubourg ; celle-là ou une autre, cela lui est indifférent, pourvu qu'il fasse un rôle, qu'il rassemble ses voisins, et qu'il s'en fasse écouter. Donnez au boulevard une fête amusante ; et vous verrez que la place des exécutions sera vide. Le peuple est avide de spectacle, et y court, parce qu'il est amusé quand il en jouit, et qu'il est encore amusé par le récit qu'il en fait quand il en est revenu. Le peuple est terrible dans sa fureur ; mais elle ne dure pas. Sa misère propre l'a rendu compatissant ; il détourne les yeux du spectacle d'horreur qu'il est allé chercher ; il s'attendrit, il s'en retourne en pleurant... Tout ce que je vous débite là, lecteur, je le tiens de Jacques, je vous l'avoue, parce que je n'aime pas à me faire honneur de l'esprit d'autrui. Jacques ne connaissait ni le nom de vice, ni le nom de vertu ; il prétendait qu'on était heureusement ou malheureusement né. Quand il entendait prononcer les mots récompenses ou châtements, il haussait les épaules. Selon lui la récompense était l'encouragement des bons ; le châtement, l'effroi des méchants. Qu'est-ce autre chose, disait-il, s'il n'y a point de liberté, et que notre destinée soit écrite là-haut ? Il croyait qu'un homme s'acheminait aussi nécessairement à la gloire ou à l'ignominie, qu'une boule qui aurait la conscience d'elle-même suit la pente d'une montagne ; et que, si l'enchaînement des causes et des effets qui forment la vie d'un homme depuis le premier instant de sa naissance jusqu'à son dernier soupir nous était connu, nous resterions convaincus qu'il n'a fait que ce qu'il était nécessaire de faire. Je l'ai plusieurs fois contredit, mais sans avantage et sans fruit. En effet, que répliquer à celui qui vous dit : Quelle que soit la somme des éléments dont je suis composé, je suis un ; or, une cause n'a qu'un effet ; j'ai toujours été une cause une ; je n'ai donc jamais eu qu'un effet à produire ; ma durée n'est donc qu'une suite d'effets nécessaires. C'est ainsi que Jacques raisonnait d'après son capitaine. La distinction d'un monde physique et d'un monde moral lui semblait vide de sens. Son capitaine lui avait fourré dans la tête toutes ces opinions qu'il avait puisées, lui, dans son Spinoza qu'il savait par cœur. D'après ce système, on pourrait imaginer que Jacques ne se réjouissait, ne s'affligeait de rien ; cela n'était pourtant pas vrai. Il se conduisait à peu près comme vous et moi. Il remerciait son bienfaiteur, pour qu'il lui fit encore du bien. Il se mettait en colère contre l'homme injuste ; et quand on lui objectait qu'il ressemblait alors au chien qui mord la pierre qui l'a frappé : « Nenni, disait-il, la pierre mordue par le chien ne se corrige pas ; l'homme injuste est modifié par le bâton. » Souvent il était inconséquent comme vous et moi, et sujet à oublier ses principes, excepté dans quelques circonstances où sa philosophie le dominait évidemment ; c'était alors qu'il disait : « Il fallait que cela fût, car cela était écrit là-haut. » Il tâchait à prévenir le mal ; il était prudent avec le plus grand mépris pour la prudence. Lorsque l'accident était arrivé, il en revenait à son refrain ; et il était consolé. Du reste, bon homme, franc, honnête, brave, attaché, fidèle, très têtue, encore plus bavard, et affligé comme vous et moi d'avoir commencé l'histoire de ses amours sans presque aucun espoir de la finir. Ainsi je vous conseille, lecteur, de prendre votre parti ; et au défaut des amours de Jacques, de vous accommoder des aventures du secrétaire du marquis des Arcis. D'ailleurs, je le vois, ce pauvre Jacques, le cou entortillé d'un large mouchoir ; sa gourde, ci-devant pleine de bon vin, ne contenant que de la tisane ; toussant, jurant contre l'hôteuse qu'ils ont quittée, et contre son vin de Champagne, ce qu'il ne ferait pas s'il se ressouvvenait que tout est écrit là-haut, même son rhume.

(A suivre)

Economie

Le Maroc consolide son rôle de passerelle entre l'Europe et l'Afrique

Les projets inaugurés, jeudi, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans le cadre de la restructuration et du développement du Complexe portuaire de Casablanca "consolident le positionnement du Maroc en tant que passerelle entre l'Europe et l'Afrique", a affirmé Thomas Reilly, ancien ambassadeur britannique au Maroc.

"Il s'agit de projets impressionnants", a déclaré M. Reilly à la MAP, faisant observer que le Maroc, une nation maritime avec plus de 3.500 km de côtes, «constitue également un pont entre l'Europe et l'Afrique.

Dans ce contexte, il est essentiel que les installations portuaires du Royaume soient développées en conséquence». Casablanca, étant la plaque tournante commerciale du Maroc, le fait de développer et de valoriser son port «est une excellente stratégie économique», a-t-il estimé.

M. Reilly a, d'autre part, souligné que compte tenu des autres infrastructures portuaires telles que Tanger Med et Nador West-Med, le renforcement de la capacité et de l'attractivité des ports de la côte atlantique «est non seulement judicieux sur les plans économique et commercial, mais aussi géographique et géopolitique». Et d'ajouter que l'augmentation de la capacité et de l'efficacité des ports marocains contribuera, sans nul doute, à améliorer les échanges commerciaux avec les pays africains et d'autres nations, rapporte la MAP.

Qualifiant d'«extraordinaires» l'ampleur et le rythme du développement économique du Maroc, M. Reilly a souligné que «pour soutenir ce développement, il est essentiel de disposer d'infrastructures solides, fiables et robustes».

Il a, dans ce sens, relevé que le complexe portuaire de Casablanca, ainsi que le développement des autres grands ports le long des côtes marocaines, stimuleront les échanges commerciaux et serviront à conforter le poids économique croissant et l'importance du Maroc sur l'échelle mondiale. Et de conclure que le développement du complexe portuaire de Casablanca «s'inscrit dans une remarquable histoire de croissance durable au Maroc, qu'il convient de saluer».

Nouveau port de pêche de Casablanca

Un levier stratégique pour promouvoir le secteur de la pêche

Le nouveau port de pêche inauguré, jeudi à Casablanca, par SM le Roi Mohammed VI, constitue un levier stratégique pour promouvoir le secteur de la pêche et concrétiser la Vision Royale visant la valorisation des potentialités maritimes de la façade Atlantique, a affirmé la secrétaire d'Etat chargée de la Pêche maritime, Zakia Driouich.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique de mise à niveau du secteur de la pêche axée sur le renforcement de la flotte nationale à travers la consolidation des infrastructures et l'acquisition des équipements nécessaires à la gestion des débarquements de la pêche, a souligné Mme Driouich dans une déclaration à la MAP.

Ce port est doté d'une halle au poisson de nouvelle génération, composée de 15 unités modernes répondant à toutes les normes relatives à la préservation de la qualité des produits de la mer, a relevé Mme Driouich, notant que cette structure fait partie d'un réseau national de 64 halles du même genre.

Les activités de ce port contribueront à l'approvisionnement du marché local de Casablanca en produits de la mer de haute qualité, a précisé la Secrétaire d'Etat, ajoutant que ce port abrite également plusieurs activités maritimes, dont la pêche de sardine et la pêche artisanale, qui bénéficient d'une attention particulière dans le cadre de ce projet.

Mme Driouich a indiqué que les pé-



logistiques nécessaires, notamment des caisses de stockage remises à titre gracieux et des gilets de sauvetage de nouvelle génération, dans le cadre du renforcement des exigences de sécurité maritime.

Pour rappel, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a procédé, jeudi, à l'inauguration et à la visite de plusieurs projets d'envergure inscrits dans le cadre de la restructuration et du développement du Complexe portuaire de Casablanca, visant à conforter le rayonnement économique et touristique

Ils ont pour vocation de consacrer la métropole de Casablanca en tant que pôle économique et financier de premier plan à l'échelle du continent, pleinement ouvert sur l'international.

Mobilisant des investissements de l'ordre de 5 milliards de dirhams, ces projets ont porté sur l'aménagement d'un port de pêche, la construction d'un nouveau chantier naval, le développement d'un terminal de croisières et l'édification d'un complexe administratif regroupant l'ensemble des intervenants du port de Casablanca.

Le Maroc hissé au rang d'acteur incontournable de la carte maritime mondiale

Les nouvelles infrastructures portuaires, lancées dans le Royaume sous l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI, hissent désormais le Maroc au rang d'acteur "incontournable" de l'économie et du commerce maritimes à l'échelle mondiale, a affirmé Anouar Majid, expert et professeur émérite à l'Université américaine de la Nouvelle Angleterre.

"Grâce au leadership de Sa Majesté le Roi, le Maroc est en train de capitaliser sur un de ses atouts naturels les plus importants, à savoir ses façades maritimes, pour conforter une économie durable et renforcer ses liens étroits avec les pays du continent africain et ailleurs", a relevé l'expert maroco-américain dans une déclaration à la MAP.

Ces infrastructures d'envergure, à l'instar du Complexe portuaire de Casablanca, du port Tanger-Med ainsi que des futurs ports de Nador West-Med et de Dakhla Atlantique, illustrent parfaitement "cette vision éclairée et d'ouverture sur le monde, portée par le Souverain".

Le Maroc est en train de confirmer davantage sa vocation maritime, avec la réalisation d'infrastructures portuaires de classe mondiale le long de son littoral méditerranéen et atlantique, au service de ses intérêts stratégiques, a-t-il fait observer.

Ces projets structurants permettront au Royaume de renforcer sa place stratégique en tant qu'acteur clé de l'économie et du commerce maritime sur l'échiquier mondial, a conclu M. Majid.

Renforcement du positionnement international du Maroc

Le projet de restructuration et de développement du complexe portuaire de Casablanca renforcera le positionnement international du Maroc, a affirmé le ministre de l'Équipement et de l'Eau, Nizar Baraka.

Ce projet repose sur trois piliers, dont le premier est lié au port de pêche maritime, destiné principalement à la pêche côtière et à la pêche artisanale, a déclaré à la presse M. Baraka à l'occasion de l'inauguration et la visite par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, jeudi, de plusieurs projets d'envergure inscrits dans le cadre de la restructuration et du développement du Complexe portuaire de Casablanca.

Le port permettra aux différentes unités de pêche de contribuer au renforcement de cette dynamique et à l'amélioration des conditions de travail des professionnels du secteur, a-t-il précisé.

Le deuxième pilier, a-t-il poursuivi, concerne le chantier de restructuration et de développement du secteur de la construction et de la réparation de navires au Maroc, qui s'inscrit dans le cadre de la Vision Royale visant à renforcer la flotte marocaine et conforter la souveraineté nationale dans ce domaine.

M. Baraka a ajouté que le troisième pilier porte sur le terminal de croisières, d'une capacité annuelle de 450.000 voyageurs, visant à augmenter le nombre de croisiéristes.

Immorente Invest : Le 3^{ème} rendement trimestriel de 2025 sera versé le 2 octobre

Immorente Invest, société cotée à la Bourse de Casablanca, a annoncé que le paiement du 3^{ème} rendement trimestriel de l'année 2025, fixé à 1 dirham par action, est prévu le 2 octobre prochain.

La date de détachement est fixée, quant à elle, au 23 septembre 2025, précise Immorente Invest dans un communiqué, ajoutant que le paiement du 4^{ème} rendement trimestriel (1 dirham/action) interviendra le 19 décembre prochain.

Depuis septembre 2021, Immo-

rente Invest a mis en place un schéma innovant d'intensification de ses distributions en passant à un rythme trimestriel, soit 4 versements annuels au lieu d'un seul versement", rappelle la même source

Immorente Invest est une société propriétaire d'usines, de bureaux et d'actifs logistiques, tous loués à de grandes entreprises multinationales et à de grands groupes marocains. Elle perçoit ces loyers et les reverse à ses actionnaires.

OPCVM : L'actif net sous gestion augmente de 0,55% à fin août

L'actif net sous gestion des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) a progressé de 0,55% à 800,56 milliards de dirhams (MMDH) à fin août, selon l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM).

Dans sa récente lettre mensuelle d'information, l'ASFIM fait état d'une décollecte nette d'un peu plus de 2 MMDH qui a concerné principalement les OPCVM Obligations Court Terme (OCT).

Les OPCVM Actions ont réalisé la plus haute performance mensuelle,

avec +3,43% tandis que les OPCVM Monétaires ont enregistré la plus basse performance avec +0,21%.

A fin août dernier, les OPCVM Actions ont eu la plus haute performance annuelle avec une variation de +38,47% et les OPCVM Monétaires, la plus faible avec +1,79%.

Le nombre d'OPCVM en activité est passé à 603 à fin août 2025, contre 597 à fin juillet 2025, avec le lancement de six nouveaux fonds. Le nombre de Sociétés de gestion est passé à 21 avec la création d'une nouvelle Société de gestion, sterling Asset management.

Le Maroc plaide à Genève pour un numérique africain inclusif, fondé sur des infrastructures solides

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU et des organisations internationales à Genève, Omar Zniber, a réaffirmé, jeudi à Genève, l'engagement ferme du Royaume en faveur d'un développement numérique inclusif et fondé sur des infrastructures solides en Afrique.

Lors d'une session de haut niveau au Forum Public 2025 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), placée sous le thème: "Libérer le potentiel numérique de l'Afrique grâce aux infrastructures", M. Zniber a appelé à une mobilisation renforcée pour bâtir des infrastructures solides et promouvoir des partenariats innovants, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA).

La rencontre, coorganisée par les Missions permanentes du Maroc et de la France à Genève, l'International Chamber of Commerce (ICC France) et l'Association française des entreprises privées (AFEP), a rassemblé des représentants du secteur public, des organisations internationales et des acteurs privés africains pour discuter des obstacles

structurels qui freinent le commerce numérique sur le continent, notamment des lacunes en infrastructures, une connectivité inégale, des cadres réglementaires souvent insuffisants et le manque de solutions de paiement accessibles.

Intervenant dans ce cadre, M. Zniber a souligné que l'économie numérique est un levier stratégique de développement. "L'avenir du commerce est vert, digital et inclusif", a-t-il rappelé, empruntant les mots de la Directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala. Pour lui, "le commerce numérique doit s'ancrer dans une logique de solidarité, de développement et de souveraineté technologique", rapporte la MAP.

Il a également relevé que seul un effort concerté peut permettre de surmonter les défis liés à la cybersécurité, à la régulation de l'intelligence artificielle et à l'absence de normes adaptées dans de nombreux pays africains.

"L'économie numérique africaine est déjà une réalité. Le défi est désormais de bâtir des écosystèmes résilients, souverains

et compétitifs", a-t-il déclaré à ce propos.

En matière de réalisations, l'ambassadeur a présenté la stratégie Digital Morocco 2030, lancée en 2024, qui ambitionne de créer 240.000 emplois directs, d'ajouter 100 milliards de dirhams au PIB national d'ici à 2030 et de hisser le Maroc parmi les 50 premiers pays de l'indice global des services numériques. Il a également mis en lumière des initiatives concrètes: PortNet, BADR, TijaIA, ainsi que les partenariats avec Mistral AI ou Nokia, soulignant que le Maroc entend jouer un rôle de hub numérique en Afrique, alliant innovation, inclusion et souveraineté.

Au-delà des infrastructures, M. Zniber a évoqué l'Initiative Atlantique portée par SM le Roi Mohammed VI, visant à connecter les pays du Sahel à l'océan Atlantique via des corridors logistiques modernes, tout en mettant à disposition des technologies marocaines éprouvées. Le volet formation n'a pas été oublié: le Maroc propose plusieurs programmes d'assistance technique et d'enseignement aux étudiants africains, notamment à travers le projet "Excellence in Africa", dé-

veloppé avec l'Université Mohammed VI polytechnique (UM6P) et l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Pour sa part, la Directrice générale du Centre islamique pour le développement du commerce, Latifa El Bouabdellaoui, a insisté sur la volonté réelle des pays d'Afrique subsaharienne de s'engager dans la transformation digitale.

Après avoir identifié six obstacles majeurs: infrastructures numériques déficientes, lacunes réglementaires, absence de paiements numériques fiables, capacités institutionnelles limitées, difficulté de financement et manque de compétences humaines, elle a appelé à ce que régulation et investissement progressent de pair et que des agences nationales spécialisées assurent la mise en œuvre effective des stratégies numériques.

Les discussions ont mis en avant plusieurs éléments essentiels, notamment le lien entre digitalisation et inclusion rurale, le rôle des services numériques dans l'éducation et la santé et l'importance d'un cadre régle-

Rabat : L'ANGSPE accueille une mission de travail djiboutienne

L'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE) a accueilli, du 15 au 17 septembre à Rabat, une mission de travail conduite par le Secrétariat Exécutif chargé du Portefeuille de l'État (SEPE) de la République de Djibouti.

La cérémonie d'ouverture de cette rencontre s'est déroulée avec la participation de l'Ambassadeur de la République de Djibouti au Maroc, Mohamed Douhour Hersi, et du Directeur Général de l'ANGSPE, Abdellatif Zaghoun, indique un communiqué de l'Agence.

Cette mission s'inscrit dans la continuité du mémorandum d'entente signé le 13 mai 2025 entre le ministère de l'Économie et des Finances chargé de l'Industrie de Djibouti (MEFI) et l'ANGSPE. Elle a permis d'approfondir les échanges stratégiques et techniques autour des priorités communes en matière de gouvernance et de gestion stra-

tégique des participations publiques et reflète la reconnaissance de plus en plus affirmée de l'expérience marocaine dans la mise en œuvre de la réforme des établissements et entreprises publics (EEP).

Ces échanges ont réuni les directions de l'Agence et les autorités du Secrétariat Exécutif chargé du Portefeuille de l'État notamment le Secrétaire Exécutif, Aid Ahmed Ibrahim, rapporte la MAP.

Au cours des trois journées de travail, plusieurs ateliers techniques ont permis de partager l'expérience marocaine et d'identifier des pistes de coopération, dont la réforme du secteur des EEP et Politique actionnariale de l'État (présentation des avancées majeures de la réforme marocaine et de la doctrine actionnariale qui structure désormais l'action de l'État marocain en tant qu'actionnaire).

Il s'agit aussi de la Gouvernance, TSA et restructurations (échange sur les bonnes pratiques de gouvernance promues par

l'ANGSPE, ainsi que sur les chantiers de transformation d'EEP en sociétés anonymes, de restructurations sectorielles et de gestion dynamique du portefeuille de l'État), du pilotage de la performance et transparence financière (présentation du dispositif intégré de suivi de la performance des EEP et de l'expérience inédite de consolidation des comptes de l'État actionnaire en normes IFRS) et de la RSE, structure organisationnelle et processus internes (présentation de la démarche RSE de l'ANGSPE, de sa structuration organisationnelle, de ses feuilles de route RH et digitale, ainsi que ses processus achats et moyens généraux).

La mission s'est clôturée par une session de restitution des travaux et la présentation des principales recommandations issues des échanges.

Un partenariat dans la durée cette mission a été l'occasion, pour les deux parties, de rappeler l'importance d'un partenariat Sud-Sud exemplaire, en droite ligne avec

l'Orientation Stratégique N°2 de la Politique Actionnariale de l'État qui vise à "faire du secteur des EEP, un moteur de l'intégration continentale et internationale".

Cette coopération illustre la volonté commune du Royaume du Maroc et de la République de Djibouti de renforcer leurs capacités institutionnelles et de promouvoir des synergies durables, en droite ligne avec la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de la vision "Djibouti 2035" du Président de la République, Ismaïl Omar Guelleh, pour une coopération africaine agissante et solidaire.

"Cet échange s'inscrit également dans la continuité des précédentes missions accueillies par l'ANGSPE avec plusieurs pays africains frères, notamment le Gabon, la République Démocratique du Congo et la République de Guinée", conclut le communiqué.

Assilah s'apprête à accueillir la session d'automne de son 46^{ème} Moussem culturel international

La session d'automne de la 46^{ème} édition du Moussem culturel international d'Assilah se tiendra, du 26 septembre au 12 octobre, à l'initiative de la Fondation du Forum d'Assilah, sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI.

Cette session, organisée en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la Culture- et le Conseil communal d'Assilah, verra la participation de plus de 350 personnalités issues des milieux diplomatique, intellectuel, culturel, artistique et médiatique, indique un communiqué de la Fondation.

Elle sera marquée par l'organisation d'un colloque inaugural, du 26 au 28 septembre, dans le cadre de l'espace de la "Tente de créativité", autour du thème "Mohamed Benaïssa, homme d'Etat et icône de la culture", avec la participation des amis et collègues du défunt Mohamed Benaïssa, parmi lesquels des hommes politiques, penseurs, chercheurs et journalistes venus des quatre coins du monde.

Ce colloque sera l'occasion de rendre hommage à la mémoire et au parcours du fondateur du Forum, feu le ministre Mohamed Benaïssa, et de rappeler ses efforts au service de la pensée et de la création, ainsi que ses contributions continues à la promotion du dialogue des civilisations et des cultures.

Le programme de cette session comprendra aussi un colloque en hommage à l'artiste plasticien marocain Abdelkrim Ouazzani (5 octobre), ainsi qu'un colloque sur "L'Initiative atlantique : vers une vision africaine intégrée de l'espace atlantique", organisé en collaboration avec le Policy Center for the New South (PCNS) (30 septembre).

Seront également organisés la 13^{ème} édition du Prix Tchicaya U



Tam'si pour la poésie africaine, prévue le 9 octobre, ainsi que deux colloques consacrés aux arts plastiques, dont le premier, les 3 et 4 octobre, sur le thème "L'art et le pouvoir de la technique", et le second, les 10 et 11 octobre, autour de "L'institution artistique: concept et réalisation".

Dans le cadre de cette session, il sera procédé à la signature de plusieurs ouvrages de l'écrivain et journaliste mauritanien Abdallah Ould Mohamedi, et des écrivains marocains Mohamed Saâd Alami et Mohamed El Maazouz.

La Fondation proposera également durant cette session plusieurs activités en arts plastiques (gravure, peinture à l'huile, lithographie), avec la participation de 32 artistes, en provenance du Bahreïn, de la Jordanie, de

la Syrie, de la Tunisie, de la Côte d'Ivoire, d'Italie, du Royaume-Uni, d'Allemagne, de France, d'Espagne et du Maroc, en plus de l'atelier "Talents du Moussem", l'atelier d'écriture et d'expression littéraire pour les enfants, ainsi que de l'atelier de théâtre et de développement personnel.

La galerie d'exposition du Centre Hassan II des rencontres internationales accueillera plusieurs expositions dans le cadre de cette session, notamment une exposition des œuvres des artistes plasticiens Loubna Al Amin (Bahreïn) et Khalid Al Saai (Syrie), une exposition-hommage à l'artiste marocain Abdelkrim El Ouazzani, ainsi qu'une exposition des publications de la Fondation du Forum d'Assilah.

Au programme de cet événement

figurent également une exposition de photos de feu Mohamed Benaïssa, ainsi qu'une exposition collective des œuvres des enfants du Moussem.

Il est à noter que la session printanière de cette édition, organisée du 6 au 20 avril, a été consacrée aux arts plastiques.

Elle a été marquée par des expositions et des ateliers de gravure, de lithographie et de peinture, auxquels ont participé plus de 20 artistes venus du Maroc, de Bahreïn, d'Espagne, de Syrie, de Roumanie, de Belgique et de Grande-Bretagne.

La session de printemps a été émaillée aussi de l'organisation de l'atelier des talents du Moussem et l'atelier d'écriture et d'expression littéraire pour les enfants.

La Fondation a également offert, le 20 avril, un voyage culturel au Salon international de l'édition et du livre, au profit des enfants de l'atelier d'écriture, qui ont pris part à la conférence-hommage à feu Mohamed Benaïssa organisée à cette occasion.

La session printanière a été marquée aussi par le vernissage de l'exposition "Assilah's Art Seasons 2024", mettant en avant la collection d'art privée de la Fondation du Forum d'Assilah, qui a été créée grâce aux différents ateliers d'art organisés durant l'année 2024.

Concernant la session estivale de cette édition, organisée du 29 juin au 6 juillet, elle a été marquée par la tenue de l'atelier de peinture murale, organisé par la Fondation depuis 1978, avec la participation de 17 artistes venus d'Espagne, de France, de Lituanie, de Roumanie, de Syrie et du Maroc, ainsi que de l'atelier de peinture murale pour enfants, l'atelier d'écriture et d'expression littéraire pour les enfants, et une exposition des publications de la Fondation du Forum d'Assilah.

Le "Fado Festival Maroc" rend hommage à Carlos Paredes

La 8^e édition du "Fado Festival Maroc" a rendu hommage, jeudi soir au Théâtre national Mohammed V à Rabat, au musicien Carlos Paredes, une figure emblématique de la guitare portugaise qui a contribué à faire connaître dans le monde entier le fado, chant traditionnel de son pays.

Plusieurs personnalités du monde de l'art, de la musique et de la culture ont pris part à cette soirée qui vise à offrir aux amateurs de musique un voyage immersif au cœur du fado et de la guitare portugaise, en mettant à l'honneur l'un de ses plus grands ambassadeurs, Carlos Paredes.

Cet événement a été rehaussé par un concert-hommage réunissant le guitariste Luis Guerreiro et la chanteuse Beatriz Villar ainsi que par une conférence animée par le guitariste portugais Paulo Soares.

S'exprimant à cette occasion, Soares a mis en avant l'apport technique et artistique indéniable de Carlos Paredes, qui a inspiré de nombreux musiciens grâce à son rôle crucial dans la modernisation du jeu de la guitare portugaise.

Il a ajouté que le recours de Paredes à introduire des techniques innovantes sur des guitares traditionnelles de Coimbra et de Lisbonne, constitue la

base de sa polyvalence musicale et guitaristique, alliant enthousiasme et professionnisme.

Dans une déclaration à la MAP, le producteur du Fado Festival Maroc, Rodrigo Costa Félix, a indiqué que le choix du Royaume pour abriter cet événement reflète les fortes relations culturelles, politiques et historiques unissant les deux pays, soulignant l'interaction et la proximité entre les deux cultures.

Le festival, qui célèbre sa 15^e édition mondiale, sillonnera 18 grandes villes d'Europe, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

"Fado Festival" est un événement

itinérant qui a su s'imposer comme une référence internationale pour la promotion de la culture portugaise, à travers l'un de ses emblèmes les plus forts: le fado.

Carlos Paredes (1925-2004) a révolutionné la guitare portugaise par son style virtuose et sa capacité à en faire un instrument soliste à part entière.

Compositeur visionnaire et interprète, il a su donner à cet instrument une dimension nouvelle. Paredes a marqué l'histoire avec des albums comme "Guitarra Portuguesa" et "Movimentos Perpétuos", influençant des générations de musiciens au-delà du fado.

André Azoulay : *La dynamique culturelle au Maroc incarne sa richesse et sa capacité à s'ouvrir à l'universalité*

La dynamique culturelle que connaît le Maroc incarne sa richesse, ses talents et sa capacité à s'ouvrir aux nouveautés et à l'universalité, a affirmé, jeudi à Skhirat, le conseiller de SM le Roi et président du Conseil d'administration de l'Académie internationale de la Francophonie scientifique (AIFS), M. André Azoulay.

"Dans le domaine culturel, le Royaume occupe une place de choix grâce au leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, toujours très attentif à l'évolution et au rayonnement de cet univers", a indiqué M. Azoulay dans une déclaration à la MAP en marge du Colloque international : "Faire monde(s) : les industries créatives et culturelles (ICC) au cœur de la Francophonie", organisé deux jours durant par l'AIFS.

Relevant que l'organisation de ce Colloque international au Maroc constitue une reconnaissance de la dynamique culturelle que connaît le Royaume, il a précisé que le leadership marocain en la matière est aussi incarné par le fait que la ville d'Essaouira accueillera, l'année prochaine, le Sommet mondial des villes les plus créatives du monde.

M. Azoulay a, en outre, souligné le rôle de la culture dans le développement économique des nations, précisant que ce secteur, dans toutes ses disci-



plines, dimensions et expressions, se trouve au sommet du PIB mondial, créant le plus de richesses et d'emplois.

"La culture est, certes, un vecteur économique important, mais elle est également le domaine qui incarne au mieux les dynamiques humaines et sociétales", a-t-il insisté.

Dans une déclaration similaire, le recteur de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), Slim Khalbous, a

affirmé que le Maroc est l'un des pays les plus dynamiques dans l'espace francophone dans le domaine des ICC.

Selon lui, le Royaume vit au rythme d'une dynamique culturelle soutenue à la faveur des événements, des festivals et des productions culturelles de tous genres, qui accompagnent le développement économique très important du pays.

Notant que l'espace francophone,

est appelé à prendre conscience des nouveaux enjeux des ICC, M. Khalbous a mis l'accent sur la nécessité d'aborder autrement les domaines de la culture et de l'art, en les considérant comme des leviers de développement économique et de création d'emplois.

Réunissant des universitaires, des artistes, des entrepreneurs, des décideurs publics et des représentants d'organisations internationales, ce Colloque international a été marqué par la présentation des résultats de la cartographie des formations aux industries culturelles et créatives, menée par l'AIFS dans cinq régions francophones du Sud (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Grands Lacs, Afrique australe, Océan Indien et Moyen-Orient).

En marge de ce conclave, se sont tenues également la réunion du Conseil d'administration de l'AIFS et la réunion inaugurale du Comité international des rédacteurs en chef francophones (CIRCF).

Cette session a été ponctuée également par des ateliers de formation dans les domaines du théâtre et du développement personnel au profit des jeunes, des enfants et des mères, en partenariat avec l'Association "Zili Art" à l'Espace de solidarité Dar Al-Sabah.

Présentation de l'ouvrage "Salé qui nous a habités, traits d'une mosaïque culturelle" d'Ismail Alaoui

La Fondation Salé pour la culture et les arts a organisé, jeudi à la Bibliothèque scientifique Sbihi, une rencontre consacrée à la présentation et à la signature de l'ouvrage "Salé qui nous a habités : traits d'une mosaïque culturelle" de l'auteur Ismail Alaoui, en présence d'un parterre de chercheurs et de passionnés du patrimoine culturel de la ville.

Cet ouvrage de 84 pages, au format moyen, ambitionne de retracer, dans un style alliant pédagogie et rigueur académique, les principales étapes de l'Histoire de Salé après la conquête islamique.

Selon son auteur, ce travail se veut une contribution à la mise en lumière du rôle de cette cité millénaire dans l'Histoire du Maroc, en puisant à la fois dans la recherche et le récit historique, mais aussi dans les traditions orales, la mémoire collective ainsi que dans ses propres observations dans les domaines de la politique, de la culture et de la société civile.

La rencontre, marquée par les interventions de plusieurs chercheurs en histoire, a été l'occasion de revisiter la mémoire symbolique de Salé, de mettre

en valeur sa singularité historique et son identité particulière, à l'heure de profondes mutations urbaines et sociales.

Dans son allocution, M. Alaoui a souligné que l'ouvrage ne vise pas seulement à documenter le passé de la ville, mais également à esquisser son avenir, appelant à une réflexion collective sur le futur de Salé, devenue aujourd'hui une ville millionnaire sur le plan démographique, avec tous les défis que cela implique.

Il a également insisté sur l'importance de la recherche académique et archéologique pour explorer les trésors patrimoniaux que recèle la ville, tout en mettant en garde contre les risques que représente l'expansion urbaine pour son patrimoine architectural, social et culturel.

De son côté, le chercheur en histoire, Lotfi Bouchentouf, a mis en avant la valeur documentaire de l'ouvrage, saluant "sa construction rigoureuse" et la capacité de l'auteur à relier les différentes étapes historiques, politiques et sociales qui ont marqué la ville, de sa fondation à l'époque contemporaine.

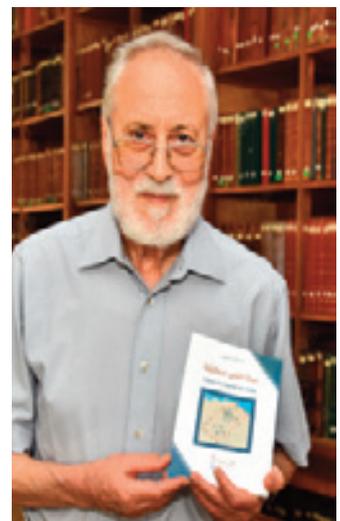
Pour sa part, le chercheur Moha-

med Essaâdiyen a considéré que ce livre constitue avant tout "la biographie d'une ville profondément ancrée dans la conscience de son auteur, qui l'a écrite avec passion et fidélité, en convoquant ce que Salé représente pour lui comme repère spirituel, temporel et espace de mémoire et de nostalgie".

En marge de cette rencontre, une convention de partenariat et de coopération a été signée entre la Fondation Salé pour la culture et les arts et la Bibliothèque scientifique Sbihi, visant la valorisation du patrimoine documentaire et la préservation des manuscrits et documents à valeur culturelle et historique.

Cette convention, signée par le président de la Fondation, Mohamed Lotfi M'rini, et le conservateur de la bibliothèque, Ahmed Sbihi, prévoit également le développement de mécanismes de publication et de documentation conjoints, l'organisation d'événements scientifiques et artistiques, ainsi que la mise en réseau de partenariats avec des institutions culturelles poursuivant des objectifs similaires.

Ismail Alaoui, figure éminente de la



scène intellectuelle et politique marocaine, est né à Salé en 1940. Il a occupé plusieurs responsabilités partisanes et gouvernementales, supervisé de nombreux travaux de recherche et préside actuellement la Fondation Ali Yata.

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORISONTALEMENT

- 1- Source de courant
- 2- Disposé - Longueur jaune
- 3- Décodé - Font le ton - Espèce
- 4- Image
- 5- Nouveau - Ame tourmentée - Amon
- 6- Spirées
- 7- Où va la botte
- 8- Gaz radioactif - Achevé
- 9- Cerner
- 10- Gagnés - Sécurité

VERTICALEMENT

- 1- Un art de savoir-vivre
- 2- Concurrent - Possessif
- 3- Eelos - Fameux centre de pèlerinage
- 4- Greffe - Boi à crocs
- 5- Placards
- 6- Argent - Le Juste - Alternative
- 7- Me eachai (Me ...) - Avant la mesure
- 8- Bradype - Brumer
- 9- Blessé - Précis
- 10- Parte en éclats - Prétend

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	O	M	M	E	R	C	A	N	T
2	E	L	O	I	G	N	E		O	U
3	L	I	N	G	E		D	A	M	E
4	E	V	E		E	N	I	G	M	E
5	B	I	T	O	N	A	L		E	S
6	R	E	A		N	O	L	I	S	
7	I	R	I	S	E		E	M		O
8	T		R	U	S	A		P	I	S
9	E	N	E	E		T	O	I	L	E
10	S	E	S	T	E	R	C	E		R

Grilles de sudoku

Facile

6	3		7	8	5			
	7	8	4		9	2		
			6			4		
2	5		9	3				
4			1	7			6	
			4	6		3	8	
3				4				
8	9			1	6	2		
1	7		9		5	3		

Moyen

		1						4
5	9			2	8			7
	7	5	1					3
		6	2	9	4			
			7	5	1	4		
9			7	2			4	
4	8		6			2	5	
3						6		

Difficile

			7	5				
					5	3	6	
		8	6			4	7	
	6		4	7				
9			1	6			3	
			5	3		7		
8	5		2	7				
7	2	4						
			7	9				

Expert

2					9			
5		3	6					
7	4				5	2		
		5		9				
6							7	
		2		4				
	1	8			7	2		
			8	1			9	
		6						1

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	3	9	1	7	4	8	2	6
4	7	2	8	6	5	3	9	1
8	1	6	9	3	2	4	5	7
9	6	4	2	1	8	7	3	5
7	5	1	3	4	9	6	8	2
3	2	8	7	5	6	1	4	9
1	9	7	5	8	3	2	6	4
2	4	3	6	9	7	5	1	8
6	8	5	4	2	1	9	7	3

Moyen

5	4	3	9	7	2	8	6	1
6	2	1	3	8	4	7	5	9
7	8	9	6	1	5	3	2	4
3	1	7	5	6	9	4	8	2
2	6	5	8	4	3	1	9	7
4	9	8	1	2	7	5	3	6
9	7	4	2	5	8	6	1	3
8	3	6	4	9	1	2	7	5
1	5	2	7	3	6	9	4	8

Difficile

4	2	9	5	8	7	6	1	3
6	5	1	3	4	9	2	8	7
3	8	7	1	2	6	4	5	9
8	7	5	4	3	1	9	2	6
1	4	2	6	9	8	3	7	5
9	3	6	2	7	5	8	4	1
7	6	8	9	1	4	5	3	2
5	1	3	8	6	2	7	9	4
2	9	4	7	5	3	1	6	8

Expert

8	5	2	6	1	7	3	4	9
1	4	6	8	3	9	5	2	7
7	3	9	2	5	4	1	8	6
3	9	8	7	2	1	4	6	5
5	1	7	3	4	6	2	9	8
2	6	4	9	8	5	7	1	3
6	8	3	4	7	2	9	5	1
9	2	1	5	6	3	8	7	4
4	7	5	1	9	8	6	3	2

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Précolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation et de Formation
- Région Marrakech Safi
Direction Provinciale
de Marrakech

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTEN°15/MR/2025 (Séance publique)

Le 14/10/2025 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Inane Harti, guéfil Marrakech, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte, ayant pour objet : Etudes architecturales et suivi des travaux de construction du lycée collégial ALOULA à la commune territoriale SAADA relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 7 425 000,00 Dhs (Sept Millions Quatre Cent Vingt-Cinq Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 106 du décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
➤ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale ;

➤ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité ;

➤ Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 6187/PA

SARLAU.

1/ Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Khouribga, Le 15/08/2025, Il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée à associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : "SOATTAFMED" SARLAU.
- OBJET: IMPORT - EXPORT - NEGOCIANT.
- SIEGE SOCIAL: N° 255, APT 02, BD MOKHTAR SOUSSI, HAY NAHDA, KHOURIBGA.
- DUREE: 99 ans.

- CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 Dhs. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique
- GERANCE : La société sera gérée par Mr : MOHAMED ATTAH, pour une durée illimitée.

2/ Le dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de Khouribga sous le N° 1624 / en date du 17/09/2025.

N° 6188/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Précolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX N° : 32/2025/CH/INV « Séance publique »

Le 02 octobre 2025 à 10 00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Chichaoua relevant de l'AREF-M/S (Au Mohamed VI Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix, pour : Le contrôle technique des études et le contrôle des travaux de remplacement de onze (11) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua, AREF-M/S. Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : 34 000,00 dirhams (Trente-Quatre Mille Dirhams).

Le dossier de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat « www.marchespublics.gov.ma ».

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministère de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives et aux unions de coopératives.

N° 6189/PA

CONSTITUTION, Sé "SOATTAFMED" SARLAU.

1/ Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Khouribga, Le 15/08/2025, Il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée à associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : "SOATTAFMED" SARLAU.
- OBJET: IMPORT - EXPORT - NEGOCIANT.
- SIEGE SOCIAL: N° 255, APT 02, BD MOKHTAR SOUSSI, HAY NAHDA, KHOURIBGA.
- DUREE: 99 ans.

- CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 Dhs. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique
- GERANCE : La société sera gérée par Mr : MOHAMED ATTAH, pour une durée illimitée.

2/ Le dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de Khouribga sous le N° 1624 / en date du 17/09/2025.

N° 6190/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHINA
CERCLE SHARIJ SANHAJA
CAIDAT SIDI AISSA COMMUNE SIDI AISSA BEN SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°02/2025

Le 30/09/2025 à 11h du matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la Commune, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour : ACQUISITION D'UNE AMBULANCE EQUIPEE POUR LA COMMUNE SIDI AISSA BEN SLIMANE PROVINCE EL KELAA DES SRAGHINA. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 450000,00 dirhams TTC (Quatre cent cinquante mille dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (9000,00 dh) neuf mille dhfs.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (25 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 28,30, 31,32,33,34 et 148 du décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 450000,00 dirhams TTC (Quatre cent cinquante mille dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (9000,00 dh) neuf mille dhfs.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (25 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 28,30, 31,32,33,34 et 148 du décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444

(8 mars 2023) aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6191/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
ECI FAZAZ

AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert international n° 02/2025 relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du futur contrat de gestion déléguée du service de transport public par bus (AMO) sur le territoire de l'ECI Fazaz Province de Khénifra publié au journal Libération sous n° 10612 du vendredi 19 septembre 2025 a été rectifié comme suit :

La date d'ouverture des plis est le 15 Octobre 2025 à 11h au lieu du 08 octobre 2025.

N°6192 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CERCLE D'AZEMMOUR
CAIDAT DE CHTOUKA

AVIS RECTIFICATIF DE L' APPEL D'OFFRE OUVERT N° 01/2025

Il est porté au public que Le 14/10/2025 à 11h, il sera procédé au siège de la commune Chtouka sise au centre Trine Chtouka cercle Azemmour province d'el Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix pour location des services du souk hebdomadaire Trine Chtouka pour l'année budgétaire 2025 (du 1 janvier 2026) jusqu'à 31 décembre 2026).

Le montant de cautionnement provisoire sera fixé à la somme de 646 800,00 DHS au lieu de la somme de 639 000,00 DHS au nom de la commune territoriale Chtouka, elle sera déposée chez le régisseur des recettes communal ou chez Monsieur le percepteur d'Azemmour

N°6193 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CERCLE D'AZEMMOUR
CAIDAT DE CHTOUKA
C.T. CHTOUKA

AVIS RECTIFICATIF DE L' APPEL D'OFFRE OUVERT N° 02/2025

Le 14/10/2025, à 11h 30, il sera procédé au siège de la commune Chtouka sise au centre Trine Chtouka cercle Azemmour province d'el Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix pour location et exploitation de l'abattoir communal pour l'année budgétaire 2025 (du 1 janvier 2026) jusqu'à 31 décembre 2026)

Le montant de cautionnement provisoire sera fixé à la somme de 115 200,00 DHS au lieu de la somme de 105 500,00 DHS au nom de la commune territoriale Chtouka, elle sera déposée chez le régisseur des recettes communal ou chez Monsieur le percepteur d'Azemmour

N°6194 /PA

الجمهورية المغربية
ROYAUME DU MAROC
A MAROKK
KINGDOM OF MOROCCO



الوزارة المغربية
LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
والتنظيم والإدارة

Ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication - Département de la jeunesse
DIRECTION PROVINCIALE IFRANE

AVIS ROPORT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 4/2025

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offre ouvert simplifié sur offre de prix n°04/2025, Qui a pour objet : Achat de matériel de cuisine et de cantine pour les camps de vacances relevant de la direction provinciale du département de la jeunesse IFRANE et qui a paru aux journaux libération le 16/09/2025 sous n° 10609 sera le :

- 03/10/2025 à 10h00 au lieu du 26/09/2025 à 10h00 -

N°6195 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale Du Pré-scolaire
& des Sports
ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION ET DE
FORMATION FES-
MEKNES DIRECTION
PROVINCIALE MOULAY
YACOUB
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 02/2025/FDR

* SEANCE PUBLIQUE *
Le 16/10/2025 à 10h, il sera
procédé, dans les bureaux
du siège de la Direction
Provinciale à Moulay Ya-
coub relevant de l'Acadé-
mie Régionale d'Éducation
et de Formation de la ré-
gion FES- MEKNES, sis à
avenue Tarik Ibn Ziyad Ain
Kadous-Fès à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert national sur

offres des prix, pour :
Travaux d'achèvement de
construction d'un lycée au
centre Ain Kansara
à la commune Ain Kansara.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
(www.marchespublics.gov.ma).
L'estimation des coûts TTC
des prestations établie par

le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de :
Deux million six cent qua-
tre-vingt-cinq mille neuf
cent soixante-seize dirhams
et soixante-six centimes
(2.685.976,66dhs).
Le cautionnement proviso-
ire est fixé à la somme de
Cinquante mille (50.000,00)

Dirhams
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2.22.431
relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par

voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 6 du
règlement de consultation.
N° 6200/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé Et de La Protection Sociale
Région Ispahan saïa Isara
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL
ES-SMARA

المملكة المغربية
وزارة الصحة والعمل الاجتماعي
جهة العيون المأهولة الحراة
المركز الاستشفائي الجهوي لسماة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION

N°07/2025
(Séance publique)

Le **20 Octobre 2025** à partir de 11H00, il sera procédé, dans les bureaux du CHP ES-SMARA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TYPE marché	Objet	Caution provisoire	Montant de l'estimation	Heure d'ouverture des plis
Marché unique	Brucoréage des malades à l'intérieur du Centre Hospitalier Provincial d'Es-Smara	10.000 DH (Dix mille DH)	506.293,63 DH/TTC (Cinq cent six mille deux cent quatre-vingt-trois dirhams et soixante-trois centimes/10c)	11 H 00

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation.

N°6199 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION DE CASABLANCA - SETTAT
PROVINCE DE BENSLEMANE
CERCLE DE BOUZNIKA
CAJDAT DE CHERRAT
COMMUNE DE CHERRAT

Avis rectificatif de l'appel d'Offre ouvert sur offre des prix n° : 0007/2025

Le président du conseil communal de Cherrat porte à la connaissance des concurrents concernés que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offre n° 0007/2025 qui été prévu le : **Mardi 07 Octobre 2025 à 11h, est reporté à la date du : Mercredi 29 Octobre 2025 à 11h.**

Les autres clauses restent inchangées.

N°6199 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Tanger Tétouan et Souss
Province Oujda
Cercle et Chaouia
Cajdat Tamez
Commune Zghira

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL

Il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de monsieur le président de la commune zghira à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert national indiquant au tableau ci-dessous :

ADO N°	OBJET	Caution provisoire DHS	Estimation MO DHS TTC	DATE OUVREURE DES PLS
602025	Évaluation des études techniques de Protection contre les incendies et glissements de terrain de chaouia benahbia commune zghira-province Oujdate	1900,00 Dirhams	96 000,00 Dirhams	15/10/2025 11 H 00

- Le dossier d'appel d'offre peut être retiré des bureaux du Conseil communal Zghira, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°6197 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale du Pré-scolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Beni Mellal Khourigba
Direction provinciale de Khourigba

AVIS D'APPEL D'OFFRES SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX

Le 02 octobre 2025 à l'heure citée au tableau ci-dessous, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de Khourigba, sis à avenue Bni Amir Khourigba, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert simplifié sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offres	Objet	Heure d'ouverture des plis	Cautionnement Provisoire (en DHS)	L'estimation du coût des prestations (en DHS TTC)
1089200	Achat de matériel de literie de couchage de cuisine au profit des internats des établissements scolaires du primaire et collégial relevant de la Direction Provinciale à KHOURIGBA, en lot unique.	10H00	5000,00 (cinq mille)	341 040,00
1089201	Achat de matériel de literie de couchage de cuisine au profit des internats des établissements scolaires des lycée qualifiant relevant de la Direction Provinciale à KHOURIGBA, en lot unique.	11H00	5000,00 (cinq mille)	281 520,00
1489202	L'acquisition de photocopieurs destinés aux établissements pionniers au cercle de Khourigba relevant de direction provinciale de Khourigba en lot unique	12H00	5000,00 (cinq mille)	388 800,00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaouate 1444(8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par **voie électronique** dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du Règlement de Consultation.

N°6196 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIEN°52/2025
/INDH

Le 01 octobre 2025 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions siège de la province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert SIMPLIFIÉ sur offres des prix N°52/2025/INDH du 01 octobre 2025 relatif à l'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ORGANES DE L'INDH DE LA PROVINCE D'EL JADIDA.

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme comme suit 464 196,00 dhs TTC (quatre cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-seize dirhams TTC).

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 9.000,00 dhs (Neuf mille dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible

à l'adresse www.marchespublics.gov.ma La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la Division des affaires administratives /service du budget et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis OU par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6201/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix

N°: 97/INV/2025 du 15/10/2025 à 13h
Le 15/10/2025 à 13h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°: 97/INV/2025 pour ÉTUDE GEOTECHNIQUE DES SOLS DE FONDATION, RECEPTION DES FONDÉS DE

FOUILLES, CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DE (7) SEPT UNITÉS SCOLAIRES PAR 07 SALLES DE CLASSE REPARTIS COMME SUIT: (2) DEUX A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD AISSA (2) DEUX A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD HCINE(1) UNE A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD RAHMOUNE(1) UNE A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD HCINE(1) UNE A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI ALI BEN HAMDOUCH ET (1) UNE A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI SMAÏL PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 30 000,00 Dhs (Trente Mille Dirhams). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 600,00 Dhs (Six Cent Dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 6202/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

DE LA RÉGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix

N°: 98/INV/2025 du 15/10/2025 à 12h
Le 15/10/2025 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°: 98/INV/2025 pour LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LE SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DE (7) SEPT UNITÉS SCOLAIRES PAR 07 SALLES DE CLASSE REPARTIS COMME SUIT: (2) DEUX A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD AISSA (2) DEUX A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD RAHMOUNE(1) UNE A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD HCINE(1) UNE A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI ALI BEN HAMDOUCH ET (1) UNE A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI SMAÏL PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la

somme de :
30 000,00 Dhs (Trente Mille Dirhams).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 600,00 Dhs (Six Cent Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 6203/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix

N°: 99/INV/2025 du 15/10/2025 à 11h
Le 15/10/2025 à 11h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 15/INV/2025 pour LES ÉTUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI TOUS CORPS D'ÉTAT DES TRAVAUX

D'EXTENSION DE (7) SEPT UNITÉS SCOLAIRES PAR 07 SALLES DE CLASSE REPARTIS COMME SUIT: (2) DEUX A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD AISSA (2) DEUX A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD RAHMOUNE(1) UNE A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD HCINE(1) UNE A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI ALI BEN HAMDOUCH ET (1) UNE A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI SMAÏL PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
30 000,00 Dhs TTC (Trente Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 600,00 Dhs (Six Cent Dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 6204/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
CERCLE EL KEBAB
CAIDAT AIT ISHAQ
COLLECTIVITE
TERRITORIAL AIT ISHAQ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SIMPLIFIÉ

N° 03 /2025 /CTAI SEANCE PUBLIQUE

Le 15/10/2025 à 11h du matin il sera procédé à la salle des réunions de la Commune

Territorial d'AIT ISHAQ, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix simplifié pour :

TRAVAUX DE CREATION ET FORAGE DES PUIS AU NIVEAU DES DOUARS DE LA COMMUNE AIT ISHAQ PROVINCE DE KHENIFRA

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics :
<https://www.marchespublics.gov.ma>

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
Sept mille Dirhams (7 000,00 DHS).
- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

Cent vingt-deux mille huit cent vingt-deux dirhams Dirhams ,00 centimes (125232,00 DHS).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes

Paré par appel d'offres ouvert sur offres de prix en application de l'article 1 paragraphes 1 de l'article 19 et paragraphes 1 de l'article 20 et de l'article 1 paragraphes 2 de l'article 20 du Décret n° 2-22-931 du 18 septembre 1999, le 22 mars 2022 relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent :

- déposer électroniquement dans le portail des marchés publics selon l'article 6 du décret n° 20.14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont énumérées à l'article 05 du règlement de consultation

N°6206 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
CERCLE EL KEBAB
CAIDAT AIT ISHAQ
COLLECTIVITE
TERRITORIAL AIT ISHAQ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SIMPLIFIÉ

N° 02 /2025 /CTAI SEANCE PUBLIQUE

Le 15/10/2025 à 11h du matin il sera procédé à la salle des réunions de la Commune

Territorial d'AIT ISHAQ, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix simplifié pour :

TRAVAUX (CONSTRUCTION DE RADERS EN BETON DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION LES DOUARS COMMUNE AIT ISHAQ PROVINCE DE KHENIFRA

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics :
<https://www.marchespublics.gov.ma>

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
Dix-huit mille Dirhams (18 000,00 DHS).
- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

Cinq Cent Trente Trois Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Huit dirhams Dirhams ,00 centimes (533 988,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes

Paré par appel d'offres ouvert sur offres de prix en application de l'article 1 paragraphes 1 de l'article 19 et paragraphes 1 de l'article 20 et de l'article 1 paragraphes 2 de l'article 20 du Décret n° 2-22-931 du 18 septembre 1999, le 22 mars 2022 relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent :

- déposer électroniquement dans le portail des marchés publics selon l'article 6 du décret n° 20.14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont énumérées à l'article 05 du règlement de consultation

N°6205 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA-
COMMUNE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 28/2025

Le 21 Octobre 2025 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

ETUDE ET ASSISTANCE TECHNIQUE DE CLOTURE DU CONTRAT RELATIF A LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET NETTOIEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA COMMUNE DE KHENIFRA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quarante mille Dirhams, 00 Cts TTC. (240.000,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire (au profit de la commune de Khénifra) est fixé à la somme de : 4 000,00 DHS (Quatre mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

de consultation.
Les pièces du dossier technique à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation.
N° 6210/PA

* IMMOPILOT *
-SARL AU
CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 Septembre 2025 à Casablanca - il a été établi les statuts d'une SARL AU aux caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : * IMMOPILOT *-SARL AU
OBJET : * NEGOCIANT (La mise en relation, intermédiaire chargé de mettre en relation d'affaires des vendeurs ou des acheteurs et mettre en relation des personnes susceptibles de conclure des accords : ventes, prestations de services, partenariats...)

* AGENT D'AFFAIRES (Achats-Ventes, gestion des biens immobiliers, la maîtrise d'ouvrage déléguée, Conseil juridique et accompagnement administratif, la coordination et le pilotage de projets, la commercialisation de projets et bien immobiliers, l'intermédiation immobilière, la gestion locative et le syndicat de propriétaires).

SIEGE SOCIAL : Groupe Attakkaddoum Gh 2 -47, 2ème Etage Sidi Bernoussi - Casablanca
CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à Cent Mille dirhams (100 000 DH) et divisé en Mille parts sociales d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune numérotée de 1 à 1 000. Le capital social est réuni entre les mains d'un seul associé comme suit :

Mme Sabah EL YAZGHI EZZAHNI 1 000 PARTS
Soit au total 1 000 PARTS

GERANCE: Mme Sabah EL YAZGHI EZZAHNI a été désignée comme Gérante pour une durée illimitée. La gérante peut engager la société par sa seule signature.

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca par le guichet Electronique sous le n° 988058 le 15/09/2025 et que la société a été immatriculée au Registre de Commerce sous N° 693451 Le 16/09/2025.

POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 6210/PA

signée comme Gérante pour une durée illimitée. La gérante peut engager la société par sa seule signature.

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca par le guichet Electronique sous le n° 988058 le 15/09/2025 et que la société a été immatriculée au Registre de Commerce sous N° 693451 Le 16/09/2025.

POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 6210/PA

FICCOGEMISS
SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/05/2024 à Missour il a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

1) la dénomination : TAZER TRANSFERT D'ARGENT SARL
2) siège social : 96 Route de piscine Quartier PAM Missour

3) L'objet social : la société se fixe pour objet tant pour son compte que pour le compte de tiers au Maroc ou à l'étranger :
• Changeur de monnaie
4) Capital social : le capital est fixé à 100.000,00 dirhams divisé en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune réparties comme suit :

Monsieur TAIBI Lahcen : 500 parts.
Monsieur ZERROUALI Abderrahim : 500 parts
Total : 1000 parts

5) la gérance : la société est gérée et administrée par Mr TAIBI Lahcen pour une durée illimitée

6) la durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.

Le dépôt légal est effectué à la cour de première instance de Boukhamane à Missour sous n° 71/2024 en date du 15/05/2024
N° 6212/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Ouarzazate
Cercle d'Amargane
Cadastrage n° ougadi
Commune de Tidili

**Avis d'appel d'offres ouvert
N° :10/2025
Séance publique**

Le Mercredi 29 octobre 2025 à 11h du matin, il sera procédé au bureau de Monsieur le Président du conseil de la commune de Tidili à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :
Vente des machines, d'équipements, de mobiliers de bureau mis au rebut et d'objets en voie de disparition appartenant à la commune de Tidili, à savoir :

	Genre	Nbr	État d'objet	Estimation d'ouverture de la concurrence en dh	Cautionnement provisoire en dh
Lot 01	Voiture " LAND ROVER Defender"	01	disponible et utilisable	Quatre-vingt-quinze mille dirhams (95.000,00)	Mille neuf cent dirhams (1900,00)
	Voiture "MADYA ROVER GREAT WALL"	01	disponible et utilisable		
	Camionnette "BAW"	01	disponible et utilisable		
Lot 02	Voiture "RENAULT 25"	01	disponible	Vingt mille dirhams (20.000,00)	Quatre cent dirhams (400,00)
	Voiture "VOLKSWAGEN Tiguan"	01	brulée		
	Motocycle	03	disponible		
	Batteries	13	disponible		
	Pres	70	disponible		
Lot 03	Chaise en tissu noire no Cromé	01	épuisé	Trois mille dirhams (3.000,00)	Sixante dirhams (60,00)
	Chaises en tissu noires pour visiteurs	05	épuisé		
	Chaise en tissu bleu no Cromé	02	épuisé		
	Table 6/12	01	disponible et utilisable		
	Chaises en tissu	20	épuisé		
	Chaises	15	épuisé		
Table de réunion	01	disponible et utilisable			

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la commune de Tidili, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma. La caution doit être établie au nom de la commune de Tidili.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du décret N° 2-22-431 du 15 chaouane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés de la commune de Tidili.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau présent.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au portail marocain des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par chapitre II du cahier des charges.

N°6208 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
PACHAÏK DE TALLOUINE
COMMUNE TALLOUINE
SERVICE TECHNIQUE

AVIS RECTIFIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT- APPEL D'OFFRES NATIONAL -Relatif à LA Construction des réservoirs d'eau et équipement de puits avec énergie solaire et extension du réseau d'AEP les douars d'Assoul et Timilit, Taguergouste à la commune de Talloouine.

Le président de la commune de talloouine annonce que suite à l'erreur effectuée au journal l'opinion n° 20.486 à la date de mardi 19 aout 2025 concernant le marché n° 04/2025, l'erreur sera corrigée comme suit :

N° d'appel d'offre	Objet	Cautionnement provisoire en DH	Le coût estimatif	Heure d'ouverture des plis
04/C.Tal/2025	Construction des réservoirs d'eau et équipement de puits avec énergie solaire et extension du réseau d'AEP les douars d'Assoul et Timilit, Taguergouste à la commune de Talloouine. (quartier Timilit première tranche)	17 833,60 dh	853682,68 Dh	12 heures du matin

Et il a également annoncé le report de la séance d'ouverture des plis au 06 octobre 2025 au lieu de 23 septembre 2025.

N°6209 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
PACHAÏK DE TALLOUINE
COMMUNE TALLOUINE
SERVICE TECHNIQUE

AVIS RECTIFIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT- APPEL D'OFFRES NATIONAL -RELATIF À L'acquisition d'une ambulance équipée au profit de la commune talloouine, province de Taroudannt.

Le président de la commune de talloouine annonce que suite à l'erreur effectuée au journal l'opinion n° 20.486 à la date de mardi 19 aout 2025 concernant le marché n° 03/2025, l'erreur sera corrigée comme suit :

N° d'appel d'offre	Objet	Le coût estimatif	Cautionnement provisoire en DH	Heure d'ouverture des plis
03/C.Tal/2025	L'acquisition d'une ambulance équipée au profit de la commune talloouine, province de Taroudannt.	500 000,00 Dh	10 000,00 dh	11 heures du matin

Et il a également annoncé le report de la séance d'ouverture des plis au 06 octobre 2025 au lieu de 23 septembre 2025.

N°6207 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°: 30/2025/INDH/PSK
Le 15 Octobre 2025 à 11H, il sera procédé, dans les bu-

reaux de la Province de Sidi Kacem (Secrétariat Général) sis Avenue Mohamed V, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°30/2025/INDH du 15/10/2025, pour les travaux de mise à niveau de CFA à la commune de Dar Gueddari et à la commune de Sidi Kacem -Province de Sidi Kacem- lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million neuf cent quatre vingt sept mille six cent quarante quatre dirhams 00 cts (1 987

644,00 dhs) toutes taxes comprises. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente neuf mille (39 000,00) dirhams. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux

marchés publics et les articles 9, 10, 11, 12 et 13 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, n°1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les concurrents doivent dé-

poser leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de consultation. N°6221/PA


 المملكة المغربية
 وزارة الداخلية والجماعات الترابية والتعاون الدولي
 مملكة المغرب
 Royaume du Maroc
 Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
 Département de la Jeunesse

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX

N°48/2025

Le 21 Octobre 2025 à 10 H 30 mn, il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix, N°48 / 2025 ayant pour objet : **L'acquisition et déploiement d'une solution intégrée de gestion et visualisation des données par intelligence artificielle (ETL & DATAVIZ) pour le compte du département de la jeunesse du Ministère de la Jeunesse, de la Culture, et de la Communication - en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation du coût de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **960.000,00 DH TTC (NEUF CENT SOIXANTE MILLE DIRHAMS TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à **32 000,00 Dirhams (DOUZE MILLE DIRHAMS).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N°6220 /PA


 المملكة المغربية
 وزارة الداخلية والجماعات الترابية والتعاون الدولي
 مملكة المغرب
 Royaume du Maroc
 Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
 Département de la Jeunesse

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BERRKANT
FACHALIK D'AKLIM
COMMUNE D'AKLIM
N°35 / C.AK.D.S.G.R.H

ARRETE

Le président du conseil de la commune d'Aklim,

Décret n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique
Décret n° 1.15.85 du 7 Joulit 2015 portant promulgation de la loi organique n° 14.113 relative aux communes
Décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques
Décret n° 2.77.798 du 13 chaoual 1387 (27 septembre 1977) portant statut particulier du personnel communal
Décret n° 2.04.603 du 2 décembre 2005 fixant les conditions d'avancement de grade des fonctionnaires d'Etat.
Décret n° 2.10.452 du 29 kaada 1431 (29 octobre 2018) relatif au statut particulier du corps interministériel des adjoints techniques tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.22.800 du 10 safar 1444 (7 septembre 2022).
Décret n° 2.05.72 du 29 chaoual 1426 (2 décembre 2005) relatif au statut particulier du corps des techniciens communs aux administrations publiques

ARRETE :

Article Premier : Sera Organisé le 28 octobre 2025 au siège de la commune d'Aklim examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade adjoint Technique 1^{er} grade échelle 8 au profit des adjoints Techniques 2^{ème} grade échelle 8 ayant passé 6 ans en ce titre.

Article Deuxième : Sera Organisé le 20 novembre 2025 au siège de la commune d'Aklim examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade technicien 1^{er} grade , au profit des techniciens du 2^{ème} grade ayant passé 6 ans en ce titre.

Article : Les demandes de participation aux dix examens doivent être déposées auprès du bureau des ressources humaines de la commune, dans les délais suivants :
- jusqu'au 20/10/2025 pour les adjoints Techniques.
- jusqu'au 10/11/2025 pour les techniciens.

N°6217 /PA


 المملكة المغربية
 وزارة الداخلية والجماعات الترابية والتعاون الدولي
 مملكة المغرب
 Royaume du Maroc
 Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
 Département de la Jeunesse

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE

N°03/2025

Le 16 Octobre 2025 à 10h30 mn, il sera procédé, dans la salle de réunion de Département de la Jeunesse sis 51 avenue Ibn Sina Agdal à Rabat , à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte : **ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE JEUNES A LA COMMUNE DE TARMIGT - PROVINCE D'OUARZAZATE.**

Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : **7 100 000,00 de Dirhams Hors taxes (SEPT MILLIONS CENT MILLE DIRHAMS HORS TAXES)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des **articles 103, 104 et 105** du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2022) relatif aux marchés publics.

Les architectes concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux non obligatoire le **09 octobre 2025 à 11 h.**

Le lieu de rencontre est : **le site du projet**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation architecturale.

N°6219 /PA


 المملكة المغربية
 وزارة الداخلية والجماعات الترابية والتعاون الدولي
 مملكة المغرب
 Royaume du Maroc
 Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
 Département de la Jeunesse

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE

N°02/2025

Le 15 Octobre 2025 à 10h30, mn, il sera procédé, dans la salle de réunion de Département de la Jeunesse sis 51 avenue Ibn Sina Agdal à Rabat , à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte : **ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS DES JEUNES A AIT QUALLAL ET A TAZARINE PROVINCE DE ZAGORA.**

Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : **14 600 000,00 de Dirhams Hors taxes (QUATORZE MILLIONS SIX CENT MILLE DIRHAMS HORS TAXES)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des **articles 103, 104 et 105** du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2022) relatif aux marchés publics.

Les architectes concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux non obligatoire selon le tableau suivant

Lieu de visite	Date et heures de visite	Lieu
MAISONS DES JEUNES AIT QUALLAL	Le 08 /10/2025 à 10 h	site du projet
MAISONS DES JEUNES TAZARINE	Le 08 /10/2025 à 11 h	site du projet

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation architecturale.

N°6218 /PA

Test bahreïni pour le Onze national

La sélection marocaine A disputera, le 9 octobre prochain, un match amical face à son homologue bahreïnie, a annoncé, jeudi, la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

La rencontre aura lieu au stade Prince Moulay Abdellah de Rabat à 20h00, précise la

Fédération dans un communiqué publié sur son site officiel.

Ce match s'inscrit dans le cadre des préparatifs des Lions de l'Atlas des prochaines échéances continentales et internationales, ajoute la même source.



Soufiane El Bakkali met le cap désormais sur les prochains championnats du monde et les JO



Le double champion olympique et du monde, Soufiane El Bakkali, a fait part, jeudi, de sa satisfaction après la médaille d'argent qu'il a remportée lundi dernier en finale du 3.000 m steeple lors des Mondiaux de Tokyo, assurant que son objectif futur est de défendre dignement les couleurs nationales lors des prochaines échéances.

"Je suis satisfait de la médaille d'argent, même si ces dernières années, je suis devenu habitué à monter sur la plus haute marche du podium du 3.000 m steeple", a indiqué El Bakkali dans des déclarations à la presse à son arrivée à l'aéroport de Rabat-Salé après avoir pris part aux championnats du monde à Tokyo.

"Je ne peux pas expliquer ce qui s'est passé avant de franchir la ligne d'arrivée. L'or m'a échappé à la dernière minute", a dit El Bakkali, qui a été accueilli à son arrivée, notamment,

par le Secrétaire général de la Fédération Royale marocaine d'athlétisme (FRMA), Mohamed Ghizlane, ainsi que d'autres membres de la Fédération.

"J'étais prêt à 100% pour cette course. Je n'ai pas bien franchi la dernière barrière", a ajouté El Bakkali, double champion olympique (Tokyo-2020 et Paris-2024), relevant que la déception qu'il ressent après avoir terminé deuxième s'explique par les "préparations intenses" qu'il a effectuées cette année afin de conserver son titre mondial.

"J'ai félicité le Néo-Zélandais Gordie Beamish, qui a été sacré champion du monde. J'ai tourné la page de cette déception et je me focalise désormais sur les prochaines échéances, notamment les championnats du monde et les Jeux olympiques", a poursuivi le médaillé d'or aux Mondiaux d'Eugène en 2022 et de Budapest en 2023, confiant.

De son côté, Karim Tlemssani, entraîneur de Soufiane El Bakkali, a indiqué que l'objectif de Soufiane, N.1 mondial du 3.000 m steeple, à Tokyo était de ramener la médaille d'or. Selon lui, "Soufiane s'est préparé comme il se doit pour les Mondiaux de Tokyo", faisant savoir qu'"après la course, la déception était indescriptible, mais avec le recul, nous avons accepté cette deuxième place. C'est ça le sport".

El Bakkali a décroché la médaille d'argent du 3.000 m steeple, en 8 min 33sec 95/100è. Le titre mondial a été remporté par Beamish avec un chrono de 8min 33sec 88/100è. Le bronze est revenu au Kényan Edmund Serem (8:34.56).

El Bakkali, maître incontesté du 3.000 m steeple, a bien géré la course avant de s'effondrer dans les derniers mètres face à son rival néo-zélandais, éliminé en série aux JO l'été dernier.

Soufiane El Bakkali compte à son actif également une médaille d'argent aux Mondiaux de Londres-2017 et une en bronze aux Mondiaux de Doha-2019.

Ligue des champions

L'ASFAR et la RSB entameront ce dimanche la compétition de la Ligue des champions d'Afrique. Ainsi pour le compte du match aller du premier tour préliminaire, les Militaires affronteront, à partir de 20 heures au stade olympique de Rabat, le club gambien de Real Banjul.

Quant à la RSB, un bleu de la C1, elle croquera le fer en déplacement (16h00) avec la formation togolaise de l'ASC Kara.

Deux adversaires largement dans les cordes des deux clubs marocains qui, au vu de leur standing, sont outillés pour atteindre les tours avancés de la LDC.

A noter qu'en Coupe de la CAF, l'OCF, qui découvre la compétition continentale, devait rencontrer vendredi, toujours pour le compte du match aller du tour préliminaire, l'équipe d'AS Nigelec du Niger.

Le WAC, deuxième représentant du football national en Coupe de la Confédération, est exempt de ce tour de chauffe.

La liste finale de l'EN en partance pour le Mondial U20

L'entraîneur de l'équipe du Maroc des moins de 20 ans de football, Mohamed Ouahbi, a rendu public, vendredi, la liste finale des 21 joueurs convoqués pour disputer le Mondial de la catégorie, qui se tiendra du 27 septembre au 19 octobre prochain au Chili.

L'annonce de cette liste a eu lieu lors d'une conférence de presse tenue au complexe Mohammed VI de football à Salé.

Le tirage au sort de cette compétition avait placé les Lionceaux de l'Atlas dans le groupe C avec l'Espagne, le Brésil et le Mexique.

Voici la liste des joueurs convoqués:

Gardiens de but: Yanis Benchaouch (AS Monaco/France), Ibrahim Gomes (Olympique Marseille/France), Abdelhakim Mesbahi (AS FAR).

Défenseurs: Mohammed Keldani (AS FAR), Ismael Baouf (Cambur Leeuwarden/Pays-bas), Hamza Koutoune (FC Annecy/France), Ali Maamar (RSC Anderlecht/Belgique), Mohamed Taha Majni (Union Touarga), Smail Bakhty (Sturm Graz/Autriche), Fouad Zahouani (Union Touarga).

Milieux de terrain: Naim Byar (Calcio Foggia 1920/Italie), Saad El Haddad (Venezia/Italie), Houssam Essadak (Union Touarga), Yassine Khalifi (Sporting Charleroi/Belgique), Anas Tajaouart (RSC Anderlecht/Belgique).

Attaquants: Ilias Boumassaoudi (BVV Bosch/Pays-bas), Younes El Bahraoui (Kawkab Marrakech), Mohamed Hamony (Girona FC/Espagne), Othmane Maamma (Watford FC/Angleterre), Yassine Gessime (USL Dunkerque/France), Mohamed Yassir Zabiri (Famalicao/Portugal).

Mondial 2030

Les préparatifs à l'organisation de la Coupe du monde 2030 ont été au centre d'une rencontre, jeudi, entre le président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lekjaa, et le président de la Fédération portugaise de football (FPF), Pedro Proença.

Lors de cette rencontre entre les deux partenaires dans l'organisation de la Coupe du monde 2030, aux côtés de l'Espagne, les deux parties ont échangé leurs points de vue sur plusieurs questions liées à la préparation de cette grand-messe du football mondial, affirme la FRMF sur son site web.

Par ailleurs, précise la même source, une délégation de la FPF a visité le stade Prince Moulay Abdellah à Rabat, ainsi que le Complexe Mohammed VI de football.

Botola Pro D1

La page de la deuxième journée de la Botola Pro D1 sera tournée ce week-end avec la programmation des quatre dernières confrontations.

Samedi à 18h00, le CODM affrontera le FUS et à 20h00, le HUSA jouera le MAS. Dimanche, la RCAZ sera à l'épreuve du DHJ (16h00) et l'UTS héritera du nouveau promu Olympique Dchira (18h00).

La sélection marocaine de futsal en Argentine pour participer à un tournoi FIFA

La sélection marocaine de futsal prend part, à un tournoi international inscrit au calendrier FIFA, organisé en Argentine, où elle affrontera les sélections locale et chilienne.

Ce rendez-vous constitue une étape importante dans la préparation des Lions de l'Atlas, sacrés champions d'Afrique en titre et actuellement parmi les meilleures équipes au niveau mondial.

Sous la houlette de l'entraîneur Hicham Dguig, l'équipe marocaine disputera deux rencontres de haut niveau à 24 heures d'intervalle : samedi face au Chili et dimanche contre les Argentins champions du Monde.

Dans une déclaration à la MAP, le sélectionneur national a affirmé que l'objectif principal du séjour de la sélection en Argentine consiste à « maintenir le rythme de la haute compétition internationale, afin d'améliorer le classement de l'équipe nationale au niveau mondial ».

Pour Hicham Dguig, la participation à ce tournoi contre l'Argentine et le Chili permettra de tester le rendement des nouveaux joueurs qui ont rejoint récemment la sélection nationale et d'observer le comportement de l'équipe dans un contexte adverse.

Rappelant que la sélection argentine s'était inclinée face au Maroc en septembre 2023 par 7-0, Hicham Dguig a exprimé sa

détermination de ses joueurs à confirmer cette performance lors du match prévu dimanche prochain à Buenos Aires.

Conscient que l'Argentine et le Chili sont des adversaires de grande qualité, habitués aux grands rendez-vous, le sélectionneur national a souligné que c'est précisément ce type de défis qui permet de progresser et d'évaluer la maturité du groupe en cette période transitoire ultérieure à la Coupe du monde.

Le technicien marocain a également insisté sur l'importance d'exposer les joueurs à un contexte exigeant, très loin du Maroc et face à un public étranger.

Ce jeudi, l'ambassade du Maroc en Argentine a organisé une réception en l'honneur de la sélection marocaine.

A cette occasion, l'ambassadeur du Royaume, Fares Yassir, a indiqué que grâce aux exploits des différentes équipes marocaines de football, notamment lors du Mondial de 2022, le nom du Maroc s'est imposé comme une puissance montante du sport de haut niveau.

La sélection marocaine de futsal, qui occupe actuellement le 6e rang mondial au classement FIFA, s'est affirmée comme l'une des équipes les plus performantes de la discipline. Son palmarès récent inclut trois titres consécutifs de champion d'Afrique et une présence remarquée en Coupe du monde 2024 en Ouzbékistan, où elle avait atteint les quarts de finale.

Recherche sur Alzheimer

Quelques avancées et beaucoup de débats

La recherche contre la maladie d'Alzheimer, dont c'est la journée mondiale ce dimanche, continue à avancer, notamment en matière de diagnostic. Mais on reste loin de savoir traiter la maladie, et de vives controverses demeurent.

- Que valent les nouveaux traitements ?

C'est le grand débat actuel autour de la maladie d'Alzheimer, la plus courante des démences avec des dizaines de millions de malades dans le monde. Tout juste commercialisés, de nouveaux traitements ont-ils un réel intérêt ?

Le Kisunla (donanémab) d'Elly Lilly et le Leqembi de Biogen et Eisai (lécanémab), sont, après plusieurs décennies de recherches infructueuses, les premiers à démontrer un effet aussi marqué dans le ralentissement des symptômes.

Mais ces bénéfices, uniquement constatés chez des patients en début de maladie, restent très modestes et, selon certains experts, ne font quasiment aucune différence. Or, ces médicaments peuvent aussi provoquer de graves hémorragies cérébrales.

A travers le monde, les autorités sanitaires ont pris des décisions contrastées sur ces traitements. Dernière à s'être prononcée, la France a jugé inopportun

début septembre de les rembourser dans l'immédiat. Si certaines associations de lutte contre la maladie, notamment au Royaume-Uni, poussent fortement pour leur autorisation, d'autres tiennent une position plus équilibrée.

Le Leqembi est une "innovation thérapeutique", mais il faut "garder à l'esprit les limitations intrinsèques" à ce traitement, prévenait au printemps France Alzheimer, principale organisation française dans le domaine.

- Comment diagnostiquer la maladie ?

Plus discret, un autre débat agite les spécialistes, avec un clivage grandissant entre Europe et Etats-Unis: comment diagnostiquer la maladie d'Alzheimer ?

De grandes avancées ont été réalisées pour permettre un diagnostic très simple, via une prise de sang qui permet de repérer les "marqueurs biologiques" de mécanismes cérébraux impliqués dans la maladie.

C'est une révolution par rapport aux tests en vigueur, par exemple des ponctions lombaires, dont le caractère lourd et coûteux exclut de fait de nombreux patients.

Un premier test sanguin est autorisé depuis mai aux Etats-Unis. Ce n'est pas le cas en Europe, mais un vaste pro-



gramme est en cours au Royaume-Uni pour évaluer si ces tests changent la donne: un essai clinique vient d'être lancé. Mais ces tests se suffiront-ils un jour à eux-mêmes? Les positions divergent. Fin 2024, l'Alzheimer's Association, l'organisation de référence aux Etats-Unis, a changé ses critères pour considérer que les seuls biomarqueurs suffisent à poser un diagnostic.

En Europe, les spécialistes continuent à considérer qu'un examen clinique approfondi restera nécessaire pour confirmer la perte des capacités cognitives et fonctionnelles.

"Beaucoup de patients ont des biomarqueurs anormaux mais ne dévelop-

pent jamais une démence", explique à l'AFP le neurologue néerlandais Edo Richard, par ailleurs sceptique sur les nouveaux traitements.

Les deux questions se rejoignent car les défenseurs de Leqembi et Kisunla estiment qu'un diagnostic précoce, avant des symptômes cliniques marqués, pourrait démultiplier l'effet de ces traitements.

- La prévention peut-elle être efficace ?

Il y a consensus sur les multiples facteurs de risque de la maladie d'Alzheimer et plus largement des démences. Selon un bilan d'experts paru en 2024 dans le Lancet, près de la moitié des cas

sont liés à des facteurs identifiables: mauvaise audition, tabagisme, obésité...

Mais les experts divergent sur le degré auquel ce constat peut se traduire en actions concrètes et efficaces.

De plus en plus d'études testent l'efficacité de programmes d'accompagnement qui encouragent les patients à une activité physique régulière et une meilleure alimentation. Mais ces essais "n'ont eu que peu ou pas d'effets sur le déclin cognitif ou l'apparition de démence", rapporte M. Richard.

Dernière en date, une étude, publiée cet été dans la revue JAMA, a mesuré aux Etats-Unis les capacités cognitives de patients qui avaient subi pendant deux ans un accompagnement intensif. Leur dégradation a été un peu ralentie, mais l'effet reste modeste.

Pour certains observateurs, "ce n'est pas grand-chose", admettait mi-septembre l'épidémiologiste française Cécilia Samieri lors d'une conférence organisée par la fondation française Vaincre Alzheimer.

Mais, pour elle, "c'est déjà énorme". La chercheuse considère que seuls des essais sur dix ou quinze ans pourraient faire justice à l'efficacité d'interventions contre des troubles au développement aussi prolongés.

Recette

Gratin de boeuf et riz aux tomates



Ingédients :

250 ml (1 tasse) de riz basmati rincé et égoutté
450 g (1 lb) de boeuf haché maigre
500 ml (2 tasses) de mélange de légumes frais pour sauce à spaghetti
500 ml (2 tasses) de sauce tomate
375 ml (1 1/2 tasse) de mozzarella râpée

Préparation :

1- Préchauffer le four à 205 °C (400 °F).
2- Dans une casserole, déposer le riz, puis verser 500 ml (2 tasses) d'eau. Porter à ébullition à feu moyen, puis couvrir et cuire à feu doux de 10 à 12

minutes. Laisser reposer 5 minutes, puis remuer à l'aide d'une fourchette.

3- Pendant ce temps, chauffer un peu d'huile d'olive à feu moyen dans une grande poêle allant au four. Cuire le boeuf haché et les légumes de 5 à 7 minutes en remuant de temps en temps.

4- Ajouter la sauce tomate, le bouillon de boeuf et le riz cuit. Poivrer et remuer. Porter à ébullition à feu moyen.

5- Garnir la préparation de mozzarella. Cuire au four de 8 à 10 minutes, jusqu'à ce que le fromage soit fondu.

6- Faire gratiner au four à la position «grill» (broil) de 2 à 3 minutes.

Johannesburg classée pire ville au monde pour les piétons en 2025

Johannesburg a été classée en 2025 la ville la moins praticable à pied, la plus dépendante de la voiture et la moins sûre au monde, selon une étude menée sur 90 zones urbaines.

"Johannesburg est la ville la moins praticable à pied en 2025, classée 90^e au niveau mondial. Son score de sécurité est le plus bas avec 19,17", a indiqué Compare the Market, l'organisme ayant mené cette étude.

La métropole sud-africaine a obtenu un score de 18,38 sur 100, ce qui en fait la métropole la plus dépendante de la voiture au niveau mondial.

Alors qu'elle affiche le score de sécurité le plus bas du classement, seulement 8% de ses habitants vivent à moins d'un kilomètre d'un espace sans voiture, comme un parc ou une place.

Le rapport note que seulement 13% de ses habitants vivent à moins d'un kilomètre d'infrastructures de santé ou d'éducation, obligeant la majorité d'entre eux à dépendre de véhicules privés pour répondre à leurs besoins essentiels.

Ce n'est pas la première fois que Johannesburg se trouve en bas du classement. En 2024, elle avait déjà été désignée ville la moins praticable au monde.

"Avec sa réputation de ville dangereuse pour circuler à pied, il n'est guère surprenant que Johannesburg arrive en tête de liste des villes les moins pratica-

bles", avait alors indiqué Compare the Market.

La ville sud-africaine, a précisé la même source, "affiche non seulement le pire score de sécurité (19,31), mais aussi l'un des taux les plus faibles d'accès aux espaces sans voitures (8%), et le sixième plus mauvais score en matière de trans-

ports publics".

L'étude repose sur huit critères, en l'occurrence l'accès aux soins de santé et à l'éducation, la proximité des espaces sans voitures, les pistes cyclables, les sentiers piétons, l'accessibilité des transports publics, la sécurité, le niveau de précipitations et les habitudes de déplacement.

